

## CHAPITRE VII / RESUME NON TECHNIQUE

### 1. PREAMBULE

Ce Résumé Non Technique a pour objet de faciliter la prise de connaissance par le public des infos contenues dans l'Etude d'Impact et à ce titre il en reprend les éléments essentiels ainsi que les conclusions de chacune des parties de l'étude d'impact.

Les personnes désireuses de prendre connaissance en détail des raisonnements effectués doivent se référer au corps du dossier de l'Etude d'Impact.

### 2. LE PORTEUR DE PROJET ET LES AUTEURS DES ETUDES ET METHODES

#### 2.1 LE PORTEUR DE PROJET : EOLE - RES

EOLE-RES est née en 2000 de l'association du français EOLETECHNOLOGIE et du britannique RES Ltd (Renewable Energy Systems). Le siège social se trouve à Avignon. EOLE-RES est une entreprise de 51 collaborateurs qui travaillent sur l'ensemble des métiers : développement, financement, construction et exploitation des parcs éoliens.

EOLE-RES possède en France plus de 385MW de permis de construire obtenus dont un total de 207MW en production fin 2007 et 180MW en cours de construction Ces réalisations, font d'EOLE-RES, un acteur majeur de la filière éolienne en France.

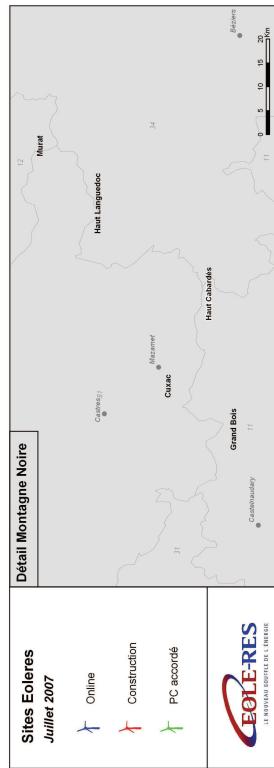
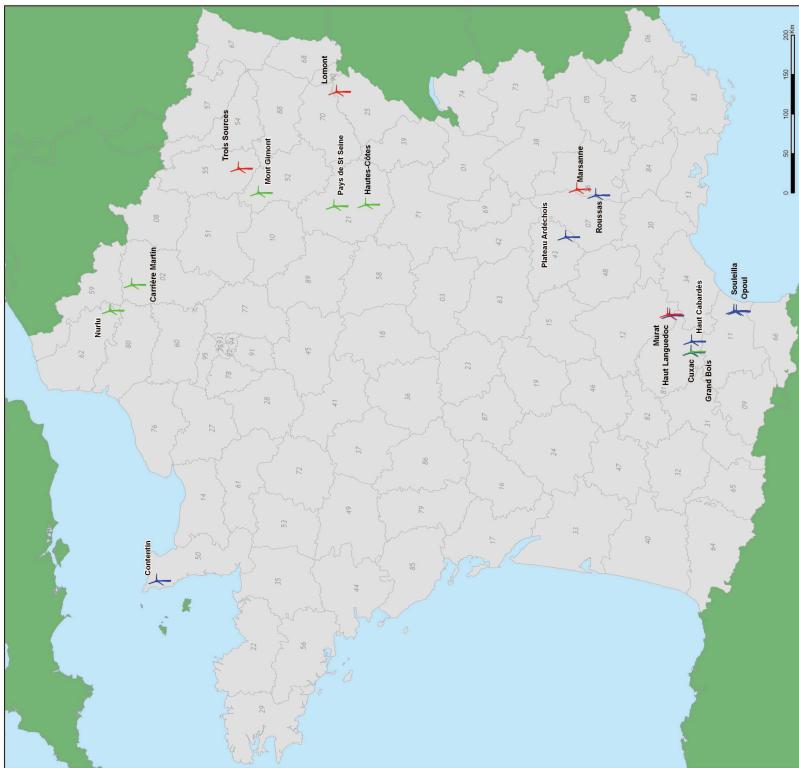


Figure 103 : Localisation des parcs éoliens Eole-Res

## 2.1.1 Corieaulys

Née en janvier 2006, CORIEAULYS est un Bureau d'Etudes indépendant en Environnement, fruit d'une volonté commune de Virginie BARRAL-ROLLAND et Régis BICHON, ses créateurs, d'être indépendants et plus disponibles pour leurs clients, suite à plusieurs années de salariat en qualité d'ingénieur d'affaires en Environnement au sein d'un Grand Groupe. Leurs expériences, acquises au contact d'équipes pluridisciplinaires et des différents Maîtres d'Ouvrage, sont aujourd'hui mises à profit dans cette structure.

- Réddaction de l'étude d'impact
- Analyse des données du milieu naturel et physique
- Analyse du milieu humain
- Evaluation des impacts
- Evaluation des mesures
- Méthodologie de l'Etude d'impact



Les Valentins  
42600 ST-TOMAS LA GARDE

L'activité de Corieaulys concerne les études environnementales liées à l'aménagement du territoire au sens large du terme. Corieaulys œuvre tout particulièrement dans le domaine de l'Eolien (Zone de Développement de l'Eolien, schémas éoliens, atlas des contraintes d'un territoire, notices et études d'impacts, expertises, etc.).

CORIEAULYS intervient sur l'ensemble du territoire français pour des Maîtres d'Ouvrages aussi bien privés (porteurs de projets éoliens, carriers,...) que publics (collectivités locales et territoriales, DDE, DDA, DIREN, Conseils Généraux, Conseils Régionaux,...

> <http://www.corieaulys.fr/>

## 2.1.2 Les Ecologistes de l'Euzière

L'association, Les Ecologistes de l'Euzière, développe des activités d'initiation et de formation dans le domaine de l'environnement. Elle conçoit et publie des documents de vulgarisation. Elle gère une banque images de 60 000 diapositives et des centaines de dessins naturalistes.

L'association est membre des réseaux d'éducation à l'environnement -Groupe Régional d'Animation et d'Initiation Nature Environnement Languedoc-Roussillon (GRAINE-L.R.), Réseau National Ecole et Nature - et de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault. Par ailleurs, elle réalise des études scientifiques et propose des schémas de mise en valeur de sites à la demande des collectivités locales. Elle donne également des prestations de service pour des études naturalistes. Elle réalise des inventaires des habitats naturels, de la faune et de la flore locale ; des diagnostics écologiques, des études d'impact, des plans de gestion de milieux naturels.

> <http://www.educ-envir.org/~euziere/>

REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude acoustique</li> <li>▪ Photomontages</li> <li>▪ Coordination du dossier</li> </ul>	<p>ZI COURTINE 330, rue du Mouret 84000 AVIGNON</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expertise des peuplements forestiers</li> <li>▪ Etude de l'impact du défrichement</li> </ul>	<p>ONF du Tarn – Maison du Parc-Mairie 81 260 Brassac</p>



### 2.1.3 L'Office National des Forêts

L'ONF a pour missions principales la gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'Etat. L'ONF gère directement pour le compte de l'Etat et des Collectivités Locales plus de 12 millions d'hectares de forêt et d'espaces naturels d'une grande diversité.

L'Etat a confié à l'Office National des Forêts (ONF) quatre grandes missions d'intérêt général :

- **La protection**
  - du territoire par la gestion des risques naturels
  - de la forêt par la création de réserves naturelles et biologique
- **La production** en conjuguant les exigences économiques, écologiques et sociales
- **L'accueil du public** par les aménagements, l'information et la sensibilisation à l'environnement
- **L'activité de "partenaire naturel"** au service de tous les responsables de milieux naturels (au plan national et international).

L'ONF développe par ailleurs diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous clients dans ses domaines d'excellence, à savoir les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt-bois et le développement des territoires.

➤ [www.onf.fr/](http://www.onf.fr/)

### 3. LOCALISATION DU PROJET

**Avant propos :** Un site propice à l'aménagement d'un parc éolien requiert notamment : une volonté locale, l'absence de servitudes réglementaires de type aviation civile ou militaire par exemple, un gisement de vent suffisant et régulier, un point de raccordement au réseau électrique national et une capacité d'évacuation de l'énergie suffisante, une desserte permettant l'acheminement des éléments de l'aménagement, des autorisations foncières, des caractéristiques environnementales et paysagères favorables.

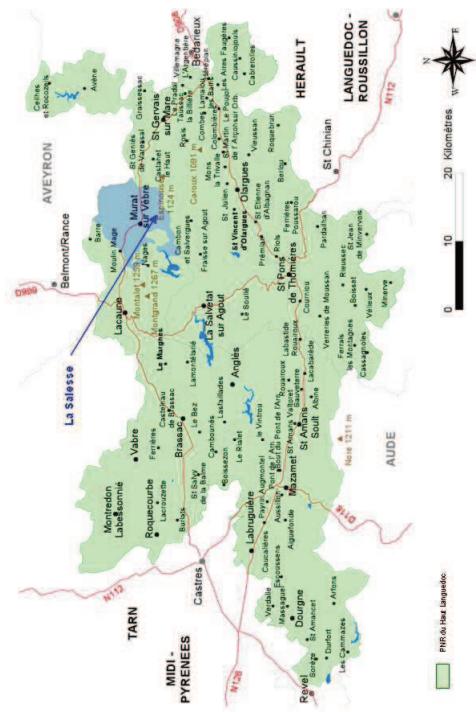
La zone du projet éolien se situe dans le quart Sud-Ouest de la France, dans la région naturelle du Haut-Languedoc, à cheval sur les départements du Tarn et de l'Hérault. EOLE-RES connaît depuis longtemps (1999) ce secteur. La société y a développé et construit 2 parcs éoliens :

- Haut Languedoc, commune de Cambon-et-Salvergues, 23 éoliennes, 29,9 MW

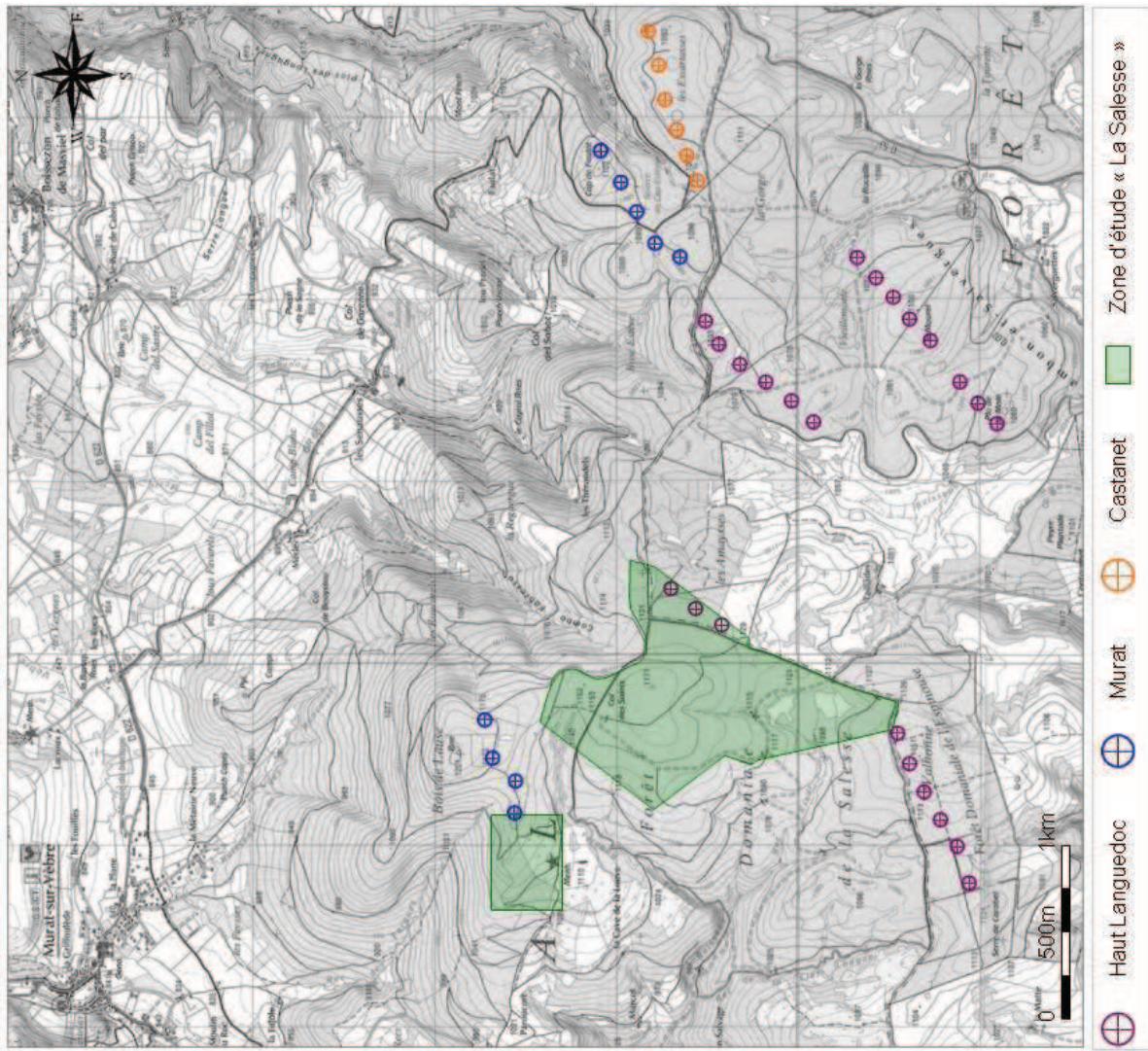
Le projet éolien de « La Salesse » est localisé sur la commune de Murat-sur-Vèbre. Il est à la fois dans le prolongement du parc éolien de « Murat » (bleu) et du parc éolien de « Haut Languedoc » (violet), sur la partie Est de la forêt domaniale de La Salesse.

Si un tel projet n'avait pas pu être envisagé lors du développement du parc de « Murat », c'est en raison du manque de capacité d'évacuation de la production électrique dans ce secteur. En terme de création de nouveaux points de raccordement, la philosophie du gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est d'attendre que des projets soient proposés afin de planifier le développement du réseau.

Dans le contexte de la création de la Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) de la Communauté de Commune des Monts de Lacaune et avec l'assurance d'un bon volume de projets – dont celui de La Salesse – le RTE planifie aujourd'hui la création d'un point de raccordement proche de la zone de projet et dans un délai compatible avec les délais de développement d'un parc éolien. Ce sont ces derniers éléments qui confortent la démarche actuelle.



NIR du Haut Languedoc



Etude d'impact

1860000

AVEYRON

Commune de  
Murat sur Vèbre

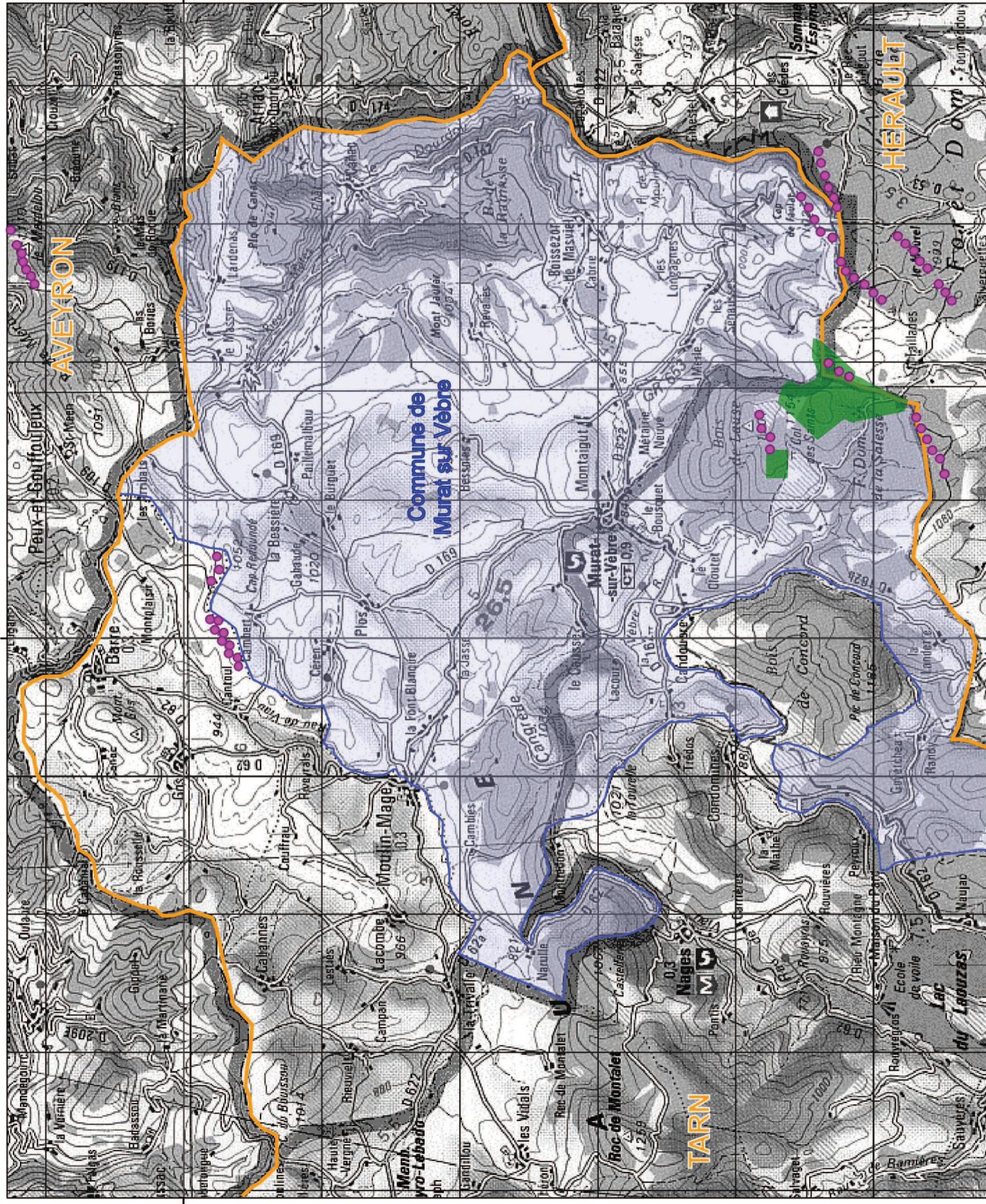
TARN

## Légende

- Projet éolien de La Salesse
  - Parcs éoliens autorisés
  - Limites Départementales
  - Limite Communale

## Localisation du projet

Echelle  
1:50 000



#### 4. LE PROJET EOLIEN DE LA SALESSE

##### 4.1 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET

###### Voir plan des aménagements ci-après.

**Les éoliennes :** Elles seront de type tripale à mât tubulaire, de couleur blanc (RAL 7035 ou similaire). Elles auront une hauteur maximale de 122 m en bout de pale. Les postes de transformation moyenne tension seront situés à l'intérieur de la structure de l'éolienne.

**Les structures de livraison :** La structure de livraison est le point de comptage de l'énergie produite avant d'être envoyée sur le réseau électrique national. L'évacuation de l'énergie produite par les éoliennes nécessitera la mise en place de 3 structures de livraison positionnées aux abords des aires de grutage des éoliennes S2, S5 et S7. Chaque structure est composée de 2 bâtiments préfabriqués de mêmes dimensions (10,5 x 3 x 3 m).



###### Les aménagements connexes :

- L'accès au parc éolien se fera à partir de la RD 622 sur la commune de Murat-sur-Vèbre.
- La desserte sur site utilisera préférentiellement les chemins forestiers et ceux mis au gabarit pour les parcs éoliens existants de « Haut-Languedoc » et « Murat ». Très peu de création est nécessaire. Seuls 600m de piste seront à créer sur les 8,4 kilomètres de voies nécessaires à la desserte du parc éolien. La bande roulante des pistes aura une largeur de 6 m environ en ligne droite et pourra être élargie au besoin dans les courbes.



- Le Raccordement Électrique entre éoliennes : Les éoliennes seront reliées entre elles par un câble électrique enterré destiné à transporter l'énergie produite de chacune vers le poste de livraison.
- Le Raccordement Électrique au réseau national Haute Tension (postes sources) est défini par EDF qui en est le Maître d'Oeuvre et le Maître d'Ouvrage. Le raccordement électrique est souterrain selon les normes en vigueur. Le tracé se fait généralement en bord de route et de chemin. Dans le cas du projet de La Salesse, le parc devrait être relié au réseau Haute Tension 225 kV via une nouvelle structure de transformation 20 kV/225 kV connectée à la ligne St-Victor/Montanlut.

#### 4.2 APORTE ENERGETIQUE

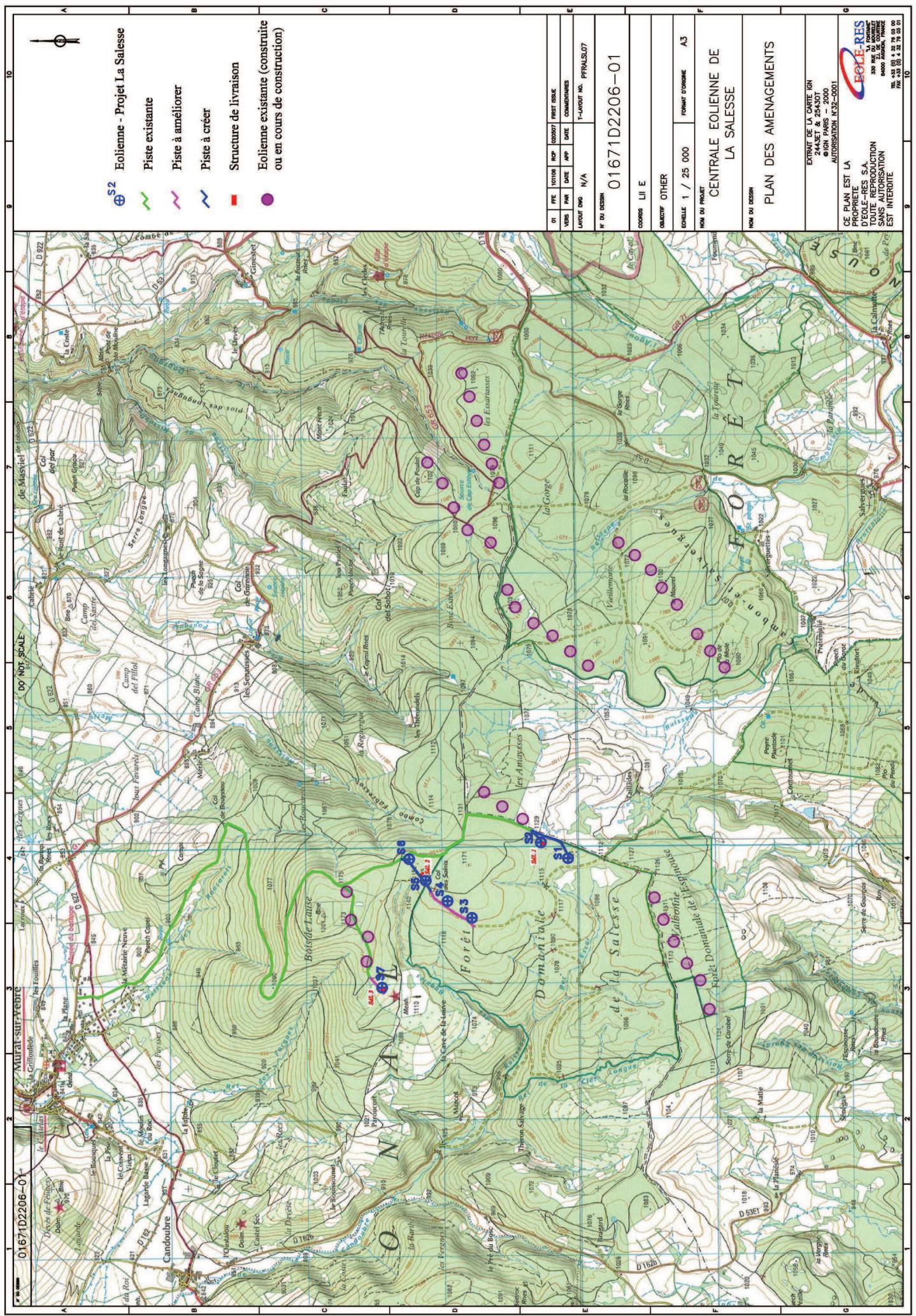
Le projet de parc éolien de La Salesse produira une quantité d'énergie électrique de 53 millions de kWh par an, ce qui équivaut à la consommation électrique<sup>82</sup> d'environ 21 000 personnes<sup>83</sup>. A titre comparatif, la population réunie des cantons de Lacaua, Murat-sur-Vèbre et Olargues compte 9 569 personnes.

#### 4.3 HISTORIQUE DU PROJET

Janvier > Août 2006	Consultation des servitudes
03 mars 2006	Dossier de présentation du projet à l'ONF
20 mars 2006	Visite de terrain avec l'ONF
13 Avril 2006	La société EOLE-RES est choisie par l'ONF et la commune de Murat sur Vèbre pour développer un projet éolien sur le site de La Salesse dans la continuité des parcs éoliens existants.
Printemps 2006	Etudes Naturalistes
21 Août 2006	Signature de la promesse de concession de réservation de points d'implantation avec l'ONF
Septembre 2006 > Juin 2007	Accords avec les propriétaires fonciers privés (commune de Murat et Groupement Forestier)
Février 2007	Consultation du PNR du Haut Languedoc
07 Mars 2007	Présentation du projet au pôle éolien du Tarn
02 Avril 2007	Réunion publique d'information et de concertation avec les habitants de Murat sur Vèbre
04 Mai 2007	Présentation du projet de La Salesse à la commission éolienne du PNR
Août 2007	Finalisation du projet et de la rédaction du dossier de permis de construire.

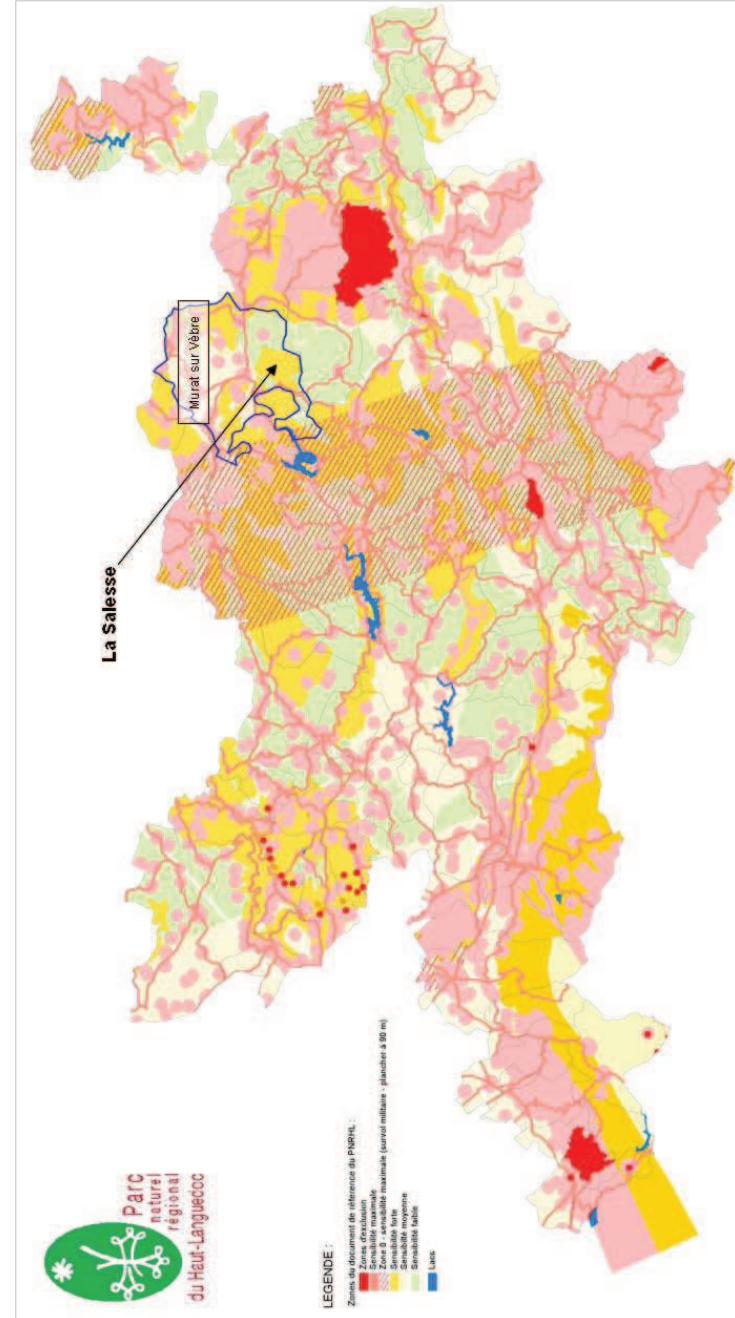
<sup>82</sup> Selon les chiffres de l'ADEME et EDF la consommation domestique moyenne par habitant et par an d'électricité est de 2500kWh en Languedoc – Roussillon

<sup>83</sup> Sources : INSEE, recensement de la population 1999



## 5. LES ENJEUX HUMAINS

### 5.1 LES DOCUMENTS QUI ENCADRENT LOCALEMENT LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS ÉOLIENS



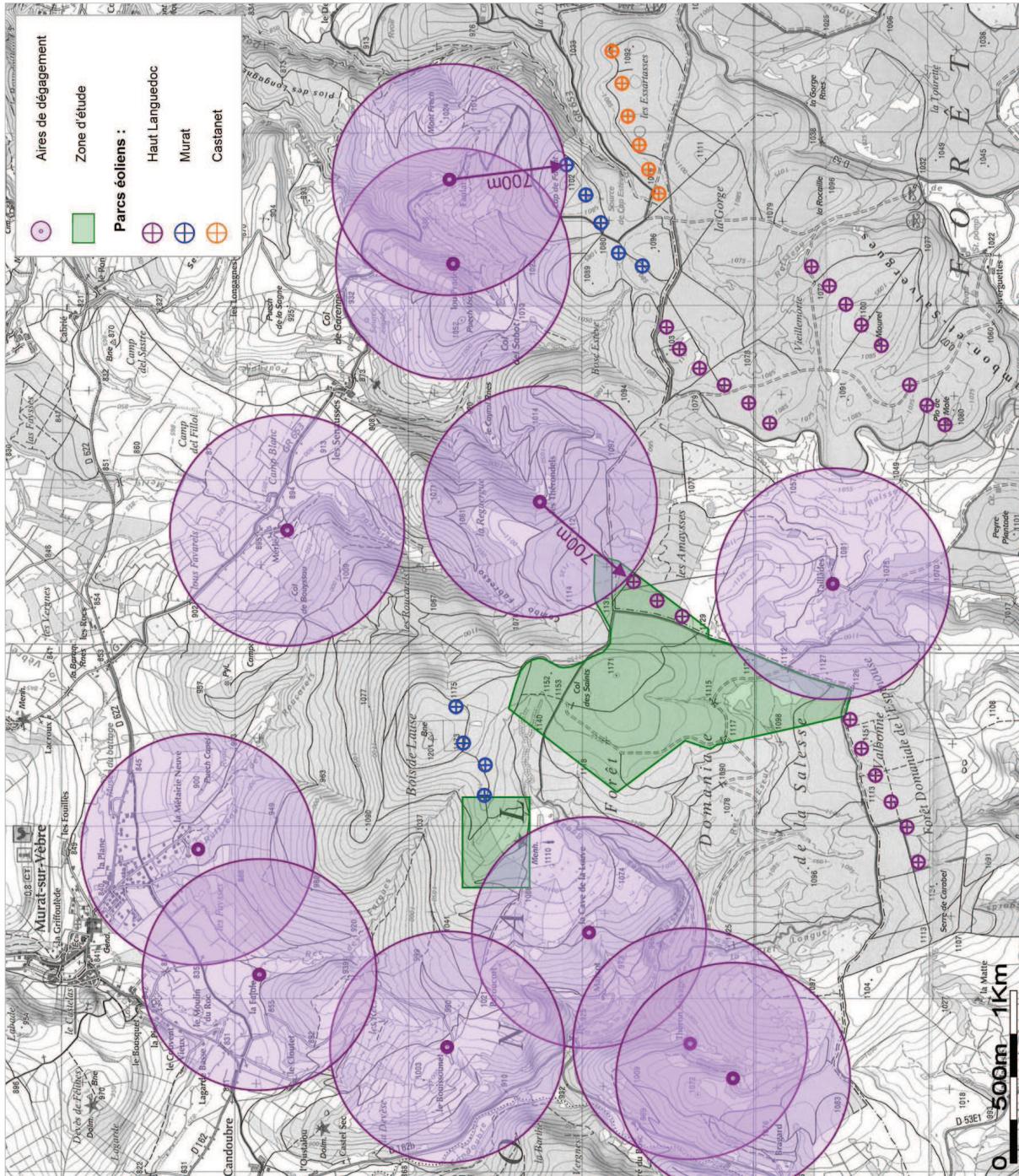
Les documents d'urbanisme : La commune de Murat sur Vèbre est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS). La zone d'étude du projet est réglementée par un zonage NC qui prévoit dans les occupations et utilisations du sol admises les équipements d'intérêt général. Il ressort du règlement d'urbanisme en vigueur que ce zonage n'est pas incompatible avec l'implantation d'un parc éolien quelles que soient les dimensions et la puissance générée.

Le document de référence territorial pour l'énergie éolienne dans le PNR du Haut Languedoc : Parmi les missions du PNR du Haut Languedoc, on trouve le développement économique et social par le biais de production et de savoir-faire locaux, par un développement touristique respectueux de l'environnement et par la valorisation des ressources naturelles. Les objectifs du PNR Haut-Languedoc sont de protéger le patrimoine, contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie, assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public et enfin réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ce domaine et contribuer à des programmes de recherche (code rural art.L 244-1, L 244-2, R 244-1 à R 244-16). Concernant l'énergie éolienne, la charte du PNR prévoit de mesurer préalablement la faisabilité et les incidences environnementales et paysagères des projets. Pour ce faire un «document de référence territorial pour l'énergie éolienne» a été élaboré en juillet 2004 – et mis à jour en 2005 –, l'objectif principal de ce document étant «de concilier le développement de l'énergie éolienne avec la préservation des paysages et de l'environnement du Haut-Languedoc, dans le respect des dispositions et mesures de sa charte, mais aussi de constituer un outil d'information et d'aide à la décision locale pour maîtriser le développement de cette énergie sur le territoire du Parc<sup>84)</sup>. D'après ce document [Cf. Carte ci-contre], il ressort que la zone d'étude est en «secteur de sensibilité forte» en raison de la présence

d'un inventaire ZNIEFF et d'une politique Espace Naturel Sensible mis en place par le Conseil Général du Tarn. L'implantation d'éoliennes dans cette zone devra faire l'objet de mesures d'accompagnements si l'enjeu le justifie. Il est cependant à noter que le pétitionnaire s'est rapproché du PNR dans le cadre de ces projets et que ceux-ci sont élaborés en concertation avec le Parc.

La ZDE de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune : en Mai 2007 la communauté de communes a déposé une demande de création de Zone de Développement de l'Eolien après une démarche d'atlas éolien sur l'ensemble de son territoire. La zone de projet de «La Salesse» est incluse dans cette ZDE.

<sup>84</sup> Source : document de référence territorial pour l'énergie éolienne dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, MCB-



## 5.2 LES ACTIVITES HUMAINES

**L'habitat isolé :** Trois habitations isolées sont à proximité directe de la zone d'étude du projet (périmètre vert). Par convention, nous observons une distance minimale de 700m entre les habitations et les éoliennes les plus proches. Ces périmètres de dégagement permettent de ne pas impacter les habitations les plus proches par le bruit et isole nos installations des lieux de vie rendant le parc éolien plus discret au quotidien.

**L'exploitation forestière :** c'est l'activité principale dans le périmètre de projet. En effet, l'ensemble des forêts de la zone est intensivement exploité, en dehors peut-être d'une vieille hétraie présentant un intérêt écologique certain qui se situe à l'Est de la forêt domaniale de la Sciesse.

**La chasse** : l'ensemble du plateau est utilisé par les chasseurs. La partie domaniale de la zone d'étude est chassée pour le grand gibier. Une concertation quotidienne est largement engagée afin d'éviter tout conflit d'usages.

**Les aménités :** le site est également utilisé par les randonneurs et surtout par les chercheurs de champignon. Seule la période de travaux peut avoir un effet sur ces activités, le chantier étant interdit au public pour des raisons évidentes de sécurité. Les éventuels chemins de randonnée seront déviés durant cette période.

### 5.3 LA SANTE ET LE CADRE DE VIE

#### 5.3.1 La qualité de l'air

Le développement de l'éolien pour la production d'électricité contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre car ce mode de production électrique n'en émet pas, ni aucune poussière, fumée ou odeur.

Les éoliennes ne nécessitent pas de combustible pour fonctionner, aucune pollution liée à l'approvisionnement et à la consommation de combustible ne peut intervenir.

Avec une production estimée à 53 millions de kWh/an, le parc éolien de La Salesse permettra l'évitement de 15 470 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

#### Le Parc éolien de La Salesse n'aura aucun effet sur la qualité de l'air.

#### 5.3.2 La santé publique

Il y a plus de 50 000 éoliennes installées dans le monde, dont certaines en fonctionnement depuis plus de 20 ans. Aucun problème de santé publique n'a jamais été relevé.

D'après l'ADEME :

« Les aérogénérateurs produisent de l'électricité

- Sans dégrader la qualité de l'air (pas d'émission de gaz polluants ou à effet de serre, pas de fumées, ni poussières ni odeurs) ;
- Sans polluer les eaux (pas de rejets dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique) ;
- Sans polluer les sols (ni suiles, ni cendres).

Dans ce domaine et à l'échelon national, l'**effet des parcs éoliens sur la santé humaine est bénéfique.**»

Guide pratique, Les éoliennes, ADEME 2004

#### 5.3.3 Le bruit

Le bruit et la santé : Sur le plan de la santé, du point de vue physiologique, la notion de gêne acoustique est définie dans le Code de la Santé Publique :

- 70 dB (A) : Gêne acoustique sans répercussion pathologique, ni de conséquences comportementales et psychologiques ;
- De 80 à 110 dB (A) : Une exposition de quelques heures provoque une fatigue physique et une irritabilité, associées à une surdité partielle et réversible ;
- + de 130 dB (A) et cumul à partir de 80 dB (A) : traumatisme irréversible (éclatement tympanique et surdité définitive)

Ces valeurs ne sont en rien comparables avec celles d'une éolienne. Le niveau sonore au pied d'une éolienne ne dépasse jamais 55 dB.

La notion de bruit n'en demeure pas moins subjective. La faculté auditive ne dépend pas que des facteurs physiologiques. La répétition ou la soudaineté d'un bruit sont des facteurs aggravants. Quant aux bruits d'intensité inférieure au seuil de nuisance de 70 dB (A), leur perception n'obéit à aucune règle et tout devient affaire d'appréciation individuelle. Une étude scientifique danoise montre ainsi que les gens qui n'apprécient pas la vue des éoliennes, les perçoivent comme des engins bruyants, sans considérer le véritable niveau du son.

- Sans dégrader la qualité de l'air (pas d'émission de gaz polluants ou à effet de serre, pas de fumées, ni poussières ni odeurs) ;
- Sans polluer les eaux (pas de rejets dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique) ;
- Sans polluer les sols (ni suiles, ni cendres).



Les niveaux de bruits du projet et du bruit ambiant:

Les niveaux de bruit générés par les parcs éoliens modélisés, sont présentés dans le tableau suivant. Ces niveaux correspondent au bruit qui serait perçu à l'extérieur des habitations proches du projet, prenant en compte le fonctionnement des 7 éoliennes du projet de La Salesse ainsi que des 6 éoliennes du parc éolien situé sur la commune de Castanet-Le-Haut.

**Tableau 20 : Prévisions sonores du parc éolien à l'emplacement des 3 habitations les plus proches**

N°	Résidence	Prévisions de bruit en dB(A)						
		4	5	6	7	8	9	10
1	Les Taillades	31,2	31,2	31,2	32,4	33,6	35,5	37,3
2	Les Thérondels	26,5	26,5	26,5	27,7	28,9	30,8	32,6
3	Cave de la Louve	27,0	27,0	27,0	28,2	29,4	31,3	33,1

**Tableau 21 : Analyse de l'émergence sonore en valeur globale de bruit, Période Nocturne**

<b>Habitation</b>	<b>Bruit ambiant (Total bruit des éoliennes + bruit de fond) / dB(A)</b>						<b>Emergence nocturne / dB(A)</b>				<b>Conforme</b>			
	4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10
Les Taillades	36,2	38,4	40,8	43,6	46,3	49,1	52,0	1,6	0,9	0,5	0,3	0,2	0,2	OUI
Les Thérondels	29,6	30,5	31,6	33,1	34,7	36,4	38,1	2,9	2,2	1,6	1,5	1,3	1,4	OUI
Cave de la Louve	30,2	31,0	31,9	33,2	34,6	36,2	37,7	2,9	2,2	1,7	1,6	1,6	1,7	OUI

Une valeur inférieure ou égale à 3 dB (A) dans les dernières colonnes indique que la limite d'émergence nocturne est respectée. Les niveaux d'émergence réglementaires sont donc respectés pour toutes les habitations les plus proches du projet de parc éolien de La Salesse, en période nocturne et en période diurne. Le niveau d'émergence estimé le plus élevé est de 2,9 dB (A) en période nocturne à l'emplacement des résidences **Les Thérondels et Cave de la Louve** pour une seule gamme de vitesse de vent égale à 4 m/s à 10m de haut sur le site. Pour toutes les autres vitesses de vent, les émergences nocturnes sont bien en dessous des 3dB(A) autorisés et diminuent bien avec l'augmentation du vent, ce qui s'explique par le fait que le bruit des éoliennes croît moins vite que le bruit du vent dans l'environnement.

Les effets du bruit du projet sur la santé : Le parc éolien de La Salesse est conforme aux exigences réglementaires définies par le décret n°95 - 408 du 18 avril 1995 complété par la circulaire du 27 février 1996 et le décret n°2006-1099 du 31 août 2006. Le bruit maximum prévisible du parc éolien pour le niveau d'émergence nocturne le plus élevé peut être comparé à des niveaux de bruits connus :

Source	Niveau de pression sonore dB (A)
Tonnerre, tir d'artillerie	110
Atelier bruyant	90
Cabine de tracteur insonorisée	85
Aspirateur à 3 m	75
Industrie (moyenne)	70
Conversation (ton soutenu)	60
Circulation peu importante à 30 m	50
Chants d'oiseaux dans les feuilages proches	45
Réfrigérateur, salle de séjour ordinaire	40
<b>Niveau sonore extérieur maximum du au parc éolien</b>	<b>37,3</b>
Bibliothèque paisible	35

**Tableau 22 : Comparatif des niveaux sonores**

- Niveaux de bruit ambiant – total du bruit de fond et du bruit du projet
- Emergences (différence arithmétique entre le bruit ambiant et le bruit de fond)

Les niveaux sonores dont il est question sont très inférieurs à la limite de gène acoustique au-delà de laquelle des répercussions sur la santé sont possibles.

#### D'un point de vue acoustique, le parc éolien de La Salesse n'aura aucun effet sur la santé publique.

##### **5.3.4 Les champs électriques et magnétiques**

De très nombreuses études ont été menées depuis près de 40 ans, partout dans le monde, afin de déterminer si les champs électromagnétiques à 50 ou 60 Hz pouvaient avoir, sur le long terme, des effets sur la santé.

Les recommandations du conseil des ministres de la santé de l'Union Européenne sur l'exposition du public aux champs magnétiques et électriques sont les suivantes :

Unité de mesure	Champ électrique Volts par mètre (V/m)	Champ magnétique micro Tesla ( $\mu$ T) =10 milligauss	100 $\mu$ T = 1 gauss
Recommendation Européenne -12/07/99- Niveaux de référence mesurables <sup>85</sup>	5 000 V/m		

Pour exemple, les Champs électrique et magnétique à proximité des lignes électriques aériennes et souterraines d'EDF sont les suivantes :

Lignes aériennes	Champ électrique V/m	Champ magnétique $\mu$ T
400 000 volts	200 200 400	à 30 m Sous la ligne à 100 m à 30 m 1 0,3 0,1 3 12 30 1 10
225 000 volts		
90 000 volts	10	100 3000 2000 1000 0
Lignes souterraines (pose en caniveaux en tranchée à 1,40 m)		Maximum ≤ 8,5

Le champ émis par une éolienne est inférieur à  $0,005\text{V/m}^{85}$ , son impact est insignifiant sur la santé vis-à-vis des autres seuils admis pour les autres activités.

#### En conséquence, les champs électriques et magnétiques émis par le parc éolien de La Salesse n'auront aucun effet sur la santé.

##### **5.3.5 L'effet stroboscopique**

L'effet stroboscopique désigne le masquage périodique de la lumière du soleil par les pales en rotation, il est dépendant, pour un point donné, de sa distance et de son orientation géographique vis à vis de l'éolienne.

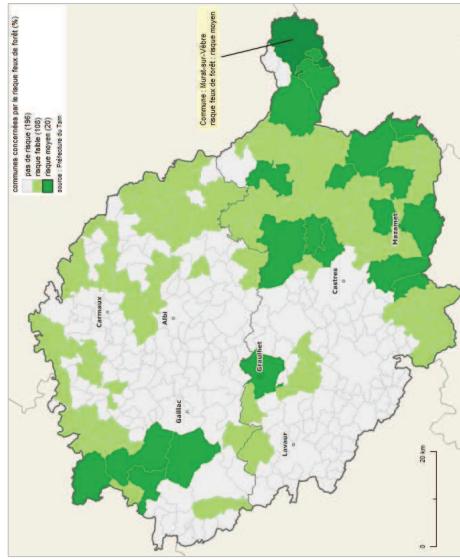
Pour éviter toute réaction à l'effet stroboscopique, la fréquence de clignotement doit être inférieure à 2,5Hz. Pour une éolienne à 3 pales, cette limite correspond à une vitesse de rotation de 50 tours par minute. Or, les éoliennes modernes tournent avec une vitesse de rotation de 18 à 22 tours par minute selon le modèle et la vitesse du vent, soit à une vitesse bien en dessous de la fréquence de gêne.

Par ailleurs, il convient de mesurer la réalité du phénomène. A titre d'exemple, depuis un point fixe situé à 500 m d'un mât d'éolienne de 80 m de haut, le phénomène de masquage intervendra au maximum 15 heures par an, si l'on se trouve à l'emplacement le plus défavorable (source ADME).

##### **Le phénomène de masquage engendré par le parc éolien de La Salesse n'aura aucun impact sanitaire.**

##### **5.3.6 Le risque feux de forêt**

Les risques de feux de forêts, au niveau du département du Tarn, concernent essentiellement les massifs forestiers de la Grésigne et surtout ceux des Monts de Lacaune et de la Montagne Noire. Bien qu'il n'existe aujourd'hui aucune étude scientifique mettant en lumière l'impact des champs électriques et magnétiques des aérogénérateurs sur la santé humaine il peut être considéré par analogie avec les équipements EDF, que les champs électromagnétiques des éoliennes n'ont aucun impact sanitaire. En effet, les ouvrages EDF respectent dans leur grande majorité les valeurs recommandées qui sont largement supérieures à celles des champs rencontrés avec les éoliennes.



<sup>85</sup> Selon les standards EMC EN 50081-1 et 2

La commune de Murat sur Vébre est soumise au risque feux de forêts, l'aire d'étude est occupée en grande majorité par des boisements, en particulier des résineux, qui sont sensibles aux incendies. D'un point de vue technique le seul élément d'un parc éolien pouvant présenter un risque de déclenchement d'incendie est le poste de transformation qui se situe à l'intérieur de l'éolienne. Afin de supprimer ce risque un certain nombre de dispositions sont prises.

L'équipement électrique répond à des normes strictes stipulant que tout composant et système doit répondre à toutes les prescriptions de la norme IEC 60204-1 et IEC 60304 pour l'étude et le calcul des systèmes électriques d'une éolienne.

Lors des travaux de maintenance, le système électrique de toute source électrique et réseau est déconnecté.

Lors des opérations, les systèmes électriques sont systématiquement mis à la terre en gage final de sécurité. Bien que l'inspection des installations électriques annuelle obligatoire ne concerne pas à ce jour les installations et sites éoliens, EOLE-RES prend soin de se conformer à cette règle afin de palier à tout manquement et de ce fait, cette Inspection Obligatoire Annuelle des Installations Électriques est effectuée de façon régulière sur les sites éoliens, et toutes les éoliennes et leurs composants.

De ce fait, le risque incendie s'en trouve fortement limité.

Le risque incendie se révèle également de manière indirecte. Il se manifeste par l'attrait des éoliennes vis-à-vis des visiteurs, engendrant un surcroît de personnes au sein des massifs forestiers. Ce risque reste cependant très faible et le débroussaillage obligatoire (voir l'Arrêté préfectoral du 22 février 1999, relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels combustibles ainsi que le code forestier) effectué autour de chaque éolienne le limite encore fortement.

#### 5.4 L'INFORMATION DU PUBLIC

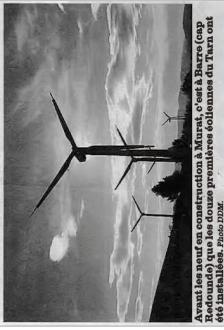
Une large information du public a eu lieu au cours du développement du projet éolien de La Salesse. Une réunion publique a été organisée et fait l'objet de plusieurs publications dans la presse locale.

Faulat (parcille du groupement forestier des Senasses), totalement résaué permettra de sa- tisfaire la consommation électrique de 14 000 personnes.

« La nouveauté, précise Olivier Guiraud, c'est que le transformateur est dans l'éolienne. Il per-

## MURAT-SUR-VÈBRE

### Information sur les projets éoliens



Avant les nouveaux chantiers à Murat, c'est à Barrac (Cape Redonne) que les douze premières éoliennes du Turb ont été installées. Photo DDM.

La dépêche du Midi le 04 Avril 2007

## MURAT-SUR-VÈBRE

# Eoliennes: réalisations et projets expliqués au public

Sur la commune, après la

mise en place des sociétés d'éoliennes et des éoliennes qui permetront de les accorder au ré-

seau, une longue pause est inar-

quée. « C'est tout simple, répond

Anand Grand, l'un des responsa-

bles de la société Eole-Res : « On

attend la fin de la modification.

Une contrepartie - celle-là nous

impose de différer les lourds tra-

vaux jusqu'au 1er juillet ». C'est

l'une des informations gâties le

2 avril, lors de la réunion publi-

que initiée par Eole-Res pour

présenter l'avancement de ses

réalisations.

## Etude d'impact

senter les possibilités de nouveaux projets sur Murat-sur-Vébre. Ces projets sont importants pour la commune et nous concernent tous. Réunion d'information: lundi 2 avril, à 20 h 45 à la salle des fêtes, animée par les responsables de projets de la société Eole-Res. »

Ils répondront à toutes les ques-

tions que vous pourrez vous poser.



Les explications des responsables de projets ont satisfait un auditoire de 40 Muratais.

de ces ailes de moulin moderne 15 MW, avec une perspective de construction en 2009. Après cette conférence, les Muratais pourront donc exprimer par un autre moyen leurs questions posées par l'assistance, les représentants de l'opposition.

Revenons à un nouveau sujet: le dossier d'autorisation publique sur la Salesse, déposé en mai dans la foire de la Salesse (au sud du village), les études portant sur 7 unités pour un total de

150 000 mètres cubes de convertit le 700 volts pro- met de convertir le 700 volts pro- met de convertir le 700 volts pro-

mettant

à 15 000 mètres cubes de

mettant

La dépêche du Midi le 12 Avril 2007

## 5.5 L'ESSENTIEL DES IMPACTS DU PROJET SUR LE MILIEU HUMAIN, MESURES ASSOCIEES ET COûTS

NATURE DE L'IMPACT	MESURE ASSOCIEE	
Phase chantier	<b>Création d'emploi direct et induit :</b> Un impact indirect sur l'emploi est à prévoir pendant une période de 6 à 11 mois sur certaines activités (génie civil, infrastructure, viabilisation, travaux électriques), la phase de travaux représente 15% du coût global du projet.  <b>Retombées économiques locales :</b> Pendant toute la période d'activité de la ferme éolienne, l'exploitation et la maintenance des installations nécessitent des ressources locales ou régionales : électricité en particulier. Les retombées sont positives. Par ailleurs le parc éolien engendrera d'importantes retombées fiscales au niveau communal, intercommunal, départemental et régional.	Aucune mesure n'est nécessaire
Phase exploitation	<b>Impact sur le tourisme :</b> L'énergie éolienne est souvent perçue positivement par le public, car il s'agit d'une énergie respectueuse de l'environnement, spectaculaire (taille des installations) et harmonieuse (rythme du mouvement de rotation). À plusieurs endroits dans le monde, des installations éoliennes constituent des points d'attrait importants. La phase exploitation n'engendre aucun impact négatif sur l'activité touristique. Au contraire, si l'installation est mise en valeur dans ce but l'impact d'un parc éolien sur le tourisme peut être considéré comme positif.  <b>La qualité de l'air :</b> Avec la production d'électricité à partir de l'éolien, on évite le rejet de 292g de CO <sub>2</sub> / kWh. Le projet de La Salesse permettra d'éviter 15 470 tonnes de CO <sub>2</sub> par an. Le développement de l'éolien pour la production d'électricité peut contribuer à stabiliser ces émissions puisque aucun gaz à effet de serre n'est rejeté par une éolienne ni aucune poussière, fumée ou odeur.	Aucune mesure n'est nécessaire
	<b>Le bruit :</b> Une étude de l'impact acoustique a été réalisée. Elle conclut que les niveaux d'émergence réglementaires sont respectés au niveau de toutes les habitations les plus proches du site.	Aucune mesure n'est nécessaire
	<b>La santé publique :</b> L'ensemble des études en la matière démontre que le parc éolien de La Salesse n'aura aucun effet sur la santé publique	Aucune mesure n'est nécessaire
	<b>Le risque feux de forêts :</b> Le seul élément de l'aménagement présentant un risque de feu est le poste de transformation de l'éolienne.	<b>Mesures préventives :</b> Mise en œuvre de procédures d'urgence en concertation avec les pompiers Débroussaillage légal
	<b>Le dérangement du gibier :</b> La phase exploitation n'engendre aucun impact sur l'activité de chasse, le gibier réintégrera son habitat après les travaux.	Aucune mesure n'est nécessaire

## 6. LES ENJEUX NATURALISTES

### 6.1 LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE SAUVAGE

#### 6.1.1 Les milieux naturels protégés et inventoriés

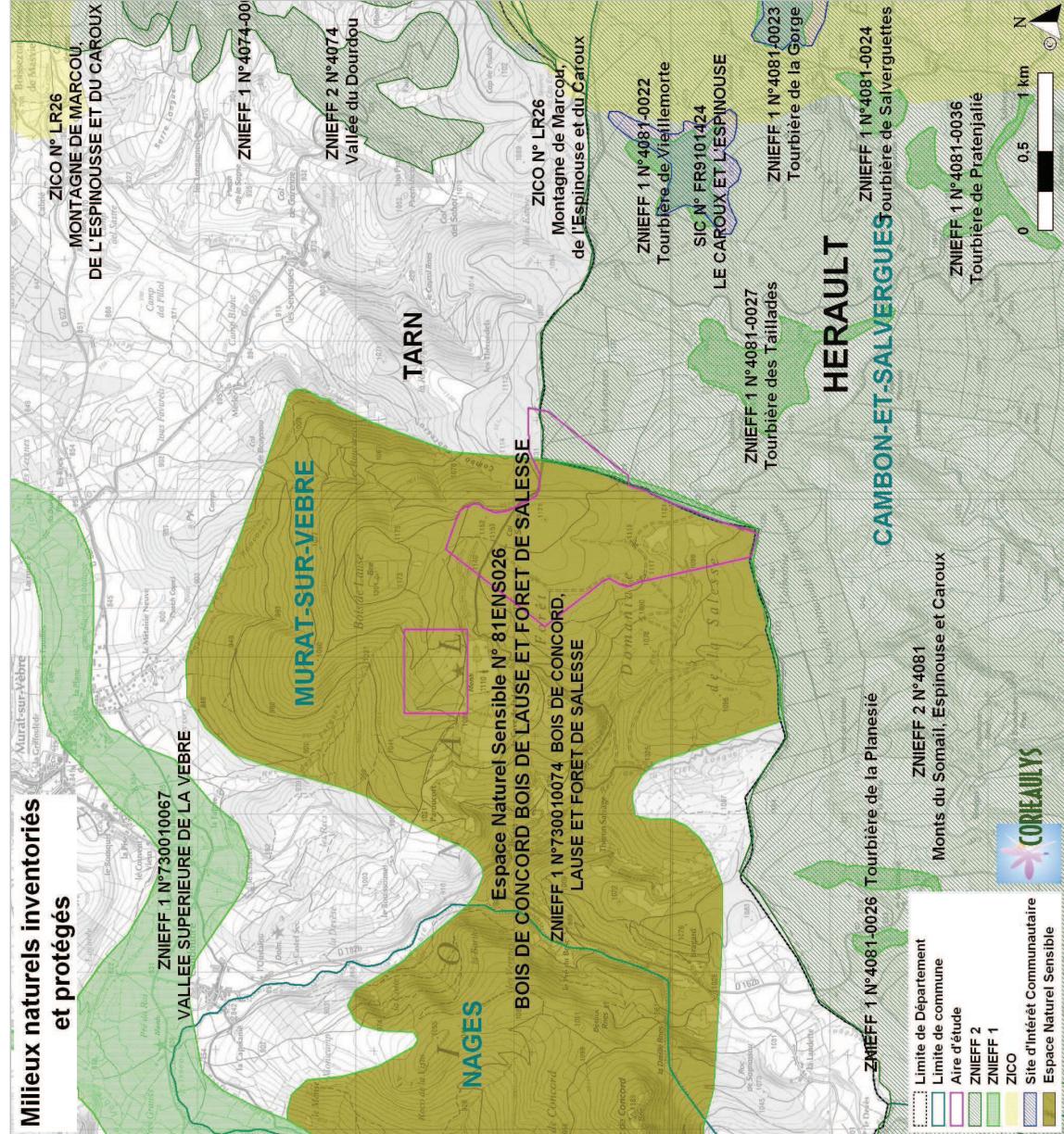
La zone d'étude n'est grevée d'aucune protection du patrimoine naturel. Elle se situe pour sa majeure partie à l'intérieur de la ZNIEFF de Type 1 dite « Bois de Concord, Lause et Forêt de La Salesse » et pour une partie moindre à l'intérieur de la ZNIEFF de Type 2 dite « Mont du Somain, Espinouse et Caroux ».

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) identifient des secteurs intéressants sur le plan écologique.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 correspondent à des sites précis d'intérêt biologique intéressant en ce qui concerne la flore et la faune.
- Les ZNIEFF de type 2 constituent de grands ensembles naturels qui se distinguent de la moyenne du territoire régional par leur contenu patrimonial plus riche (relativement) et leur degré d'artificialisation plus faible. Ces zones peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.

**Rappelons qu'une zone répertoriée à l'inventaire ZNIEFF, n'est pas une protection réglementaire du terrain concerné.** Cependant, cet inventaire a pour objectif de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel dans tout projet de planification et d'aménagement, tel que le prévoit la législation française.



## 6.1.2 Les milieux naturels et la flore sauvage inventoriées dans la zone d'étude

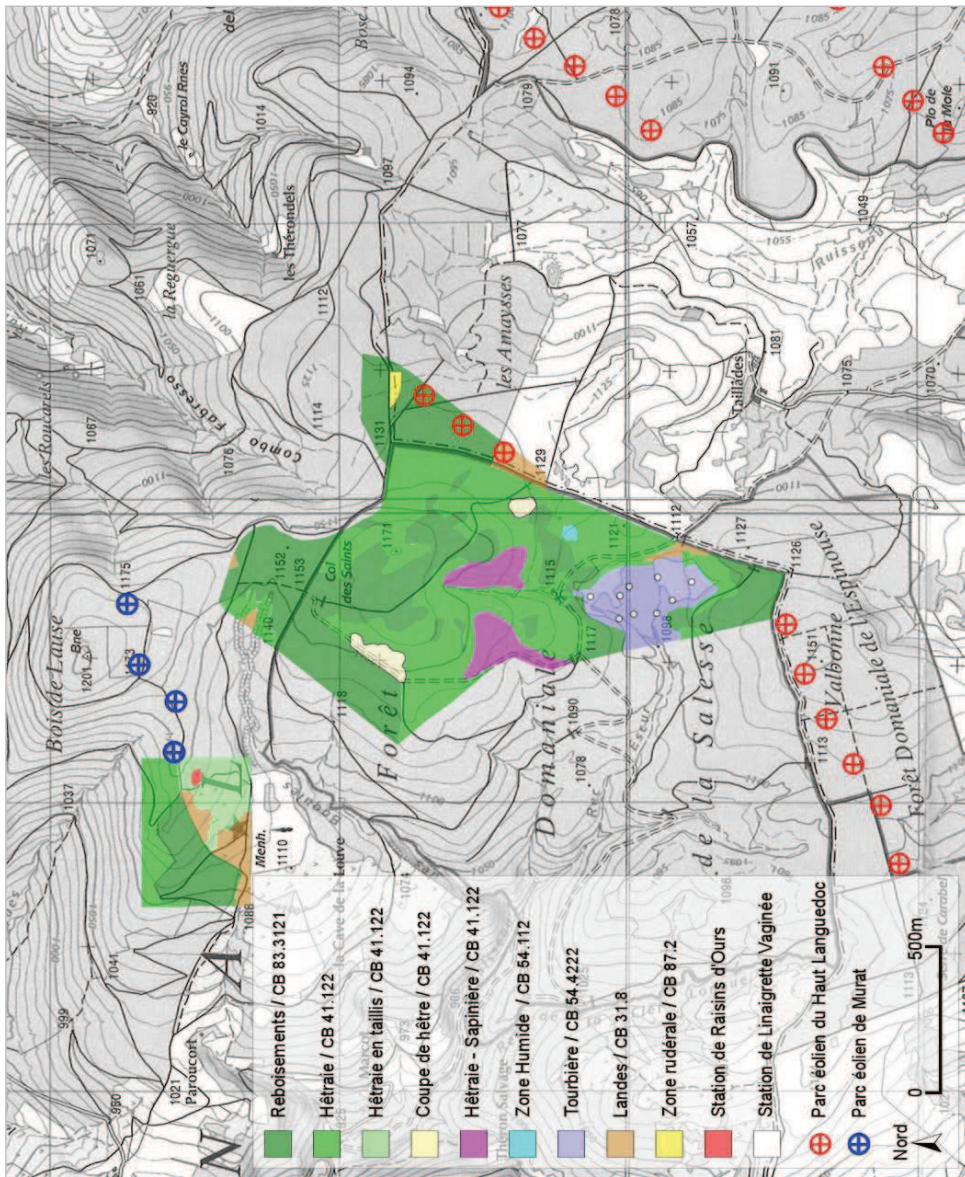
D'une manière générale, la zone d'étude est comme l'ensemble du plateau du Haut Languedoc, marquée par la prédominance des espaces forestiers, naturels ou artificiels.

Six types d'habitats distincts y sont recensés :

- La hêtraie
- La hêtraie-sapinière
- Les reboisements
- La tourbière
- La zone humide sous hêtraie
- Les landes à genêts

Au total, les inventaires ont montré la présence de 180 espèces végétales différentes. Sur ces 180 espèces, seules 4 sont peu courantes ou inhabituelles dans le type de milieu où elles ont été recensées, ou sont en limite de répartition écologique et 2 à préserver :

- La Linagrette Vaginée (*Eriophorum vaginatum*) : Protégée en Midi Pyrénées
- Le Raisin d'Ours (*Arctostaphylos uva-ursi*) : Plante peu rependue dans le Haut Languedoc, elle est ici menacée par le développement de la fougère aigle.



<sup>86</sup> CB : Code Corine Biotope : nomenclature européenne de description des habitats naturels, Code EUR 15 : Codification des habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de la Directive Habitats

## 6.2 LES OISEAUX

### 6.2.1 Les oiseaux migrateurs

#### Une thématique régionale :

Pour comprendre le mécanisme migratoire des oiseaux sur le plateau du Haut Languedoc, il faut avoir une vision à grande échelle des flux migratoires.

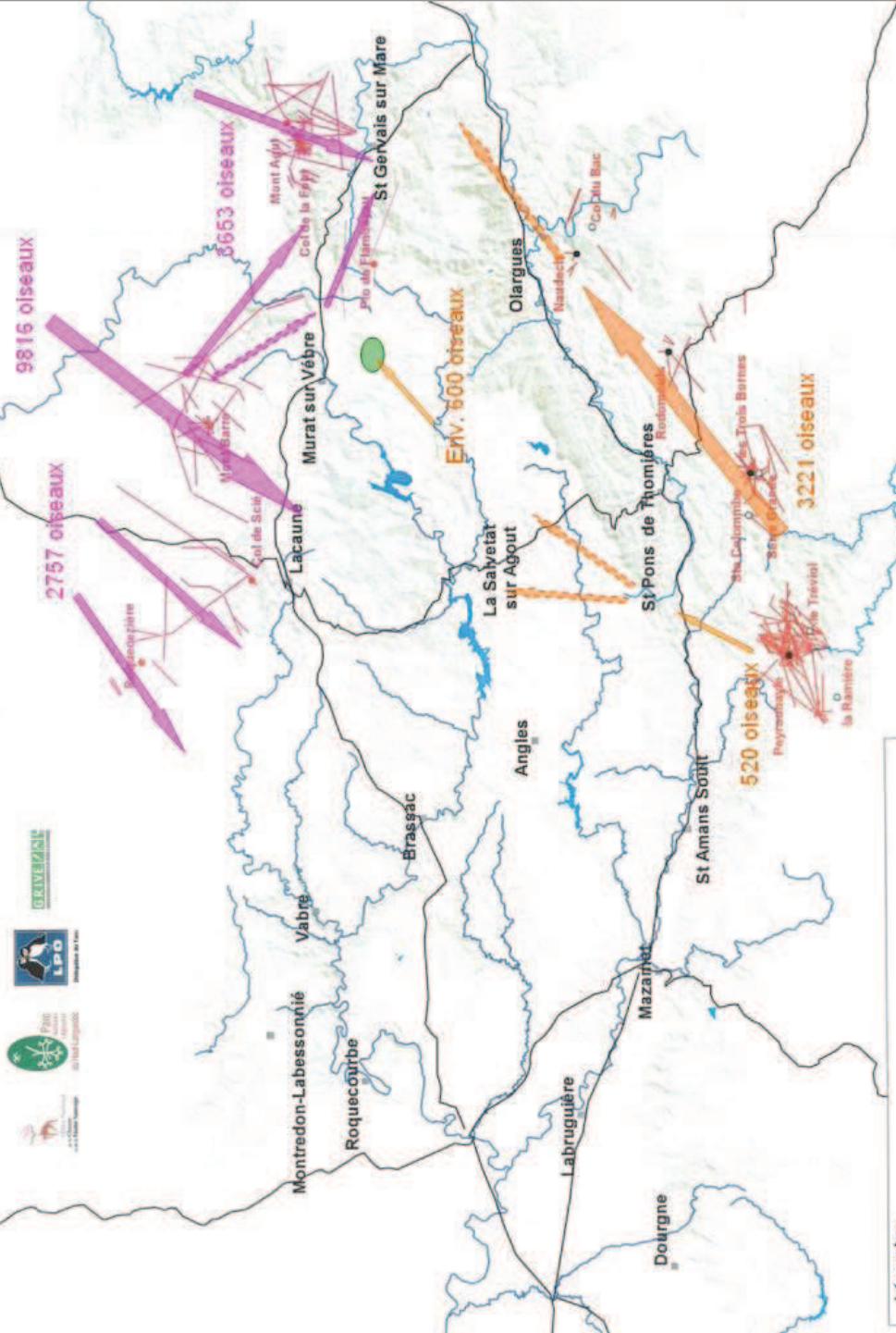
La carte ci-contre donne une bonne indication des grands axes de migration. Le flux migratoire postnuptial bien qu'important en nombre d'oiseau ne concerne pas le plateau du Haut Languedoc qui agit comme une véritable barrière au Sud de Murat sur Vèbre déroutant les oiseaux vers l'Est (vallée de la Mare).

Par météo favorable, des passages prénuptiaux peuvent être observés sur le plateau du Haut Languedoc. Le passage est relativement diffus et ne concerne qu'une faible partie du flux migratoire prénuptial total. Les quelques 600 oiseaux (observations cumulées de 2001 à 2004) qui prennent l'option de survoler le Plateau du Haut Languedoc semblent le faire que par temps extrêmement favorable (pas de vent).

L'essentiel du passage emprunte un axe St Pons de Thomières / Olargues.

Juillet 2004

#### Etude des couloirs de migration de l'avifaune dans le sud du Massif Central : localisation des voies de passage (migrations post et pré nuptiale)



**Legende :**

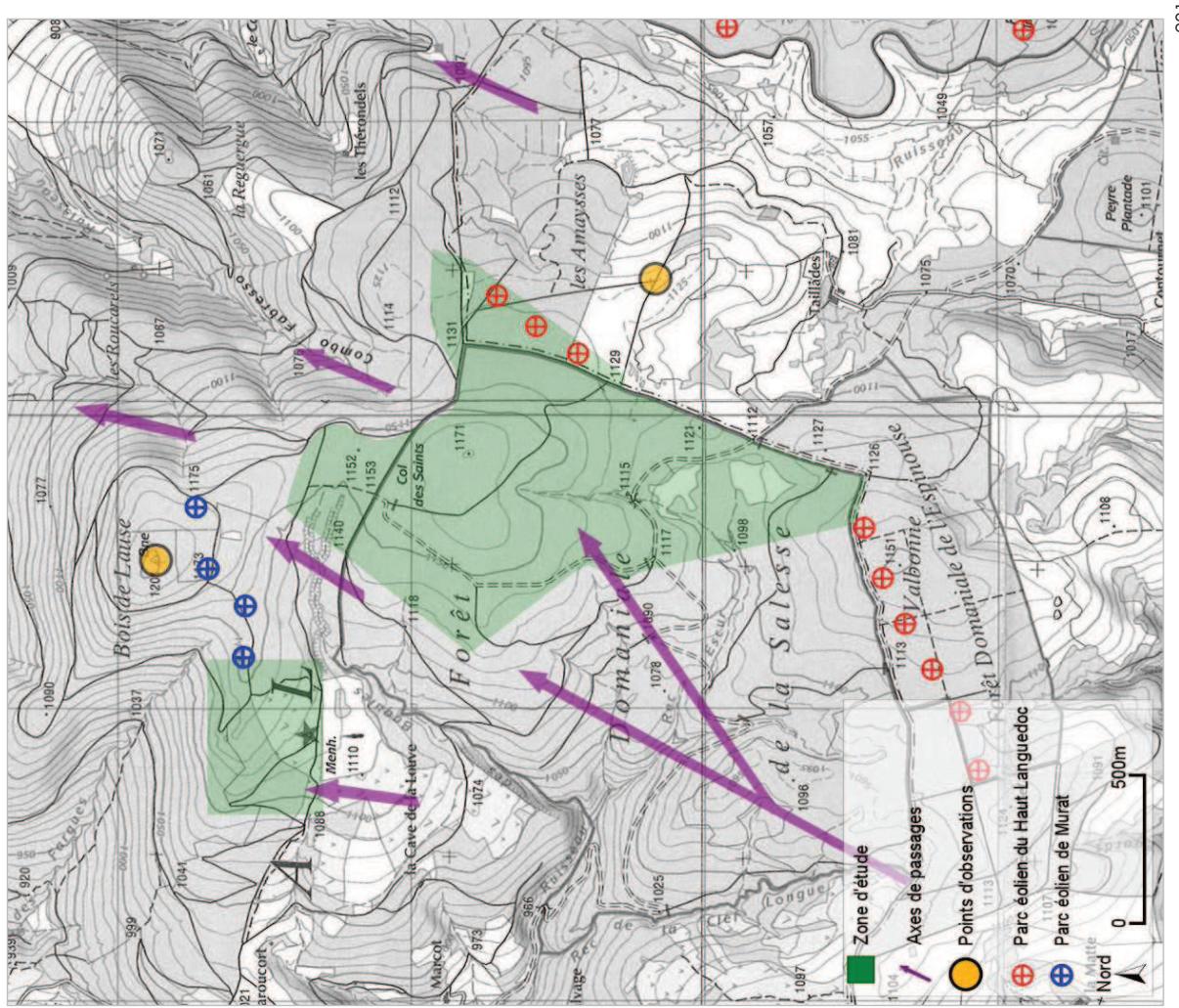
- Point d'observation migration post nuptiale
- Vale de passage migration post nuptiale
- Vale de passage migration pré nuptiale
- Point d'observation migration pré nuptiale (site secondaire)

**A l'échelle de la zone d'étude**, l'analyse bénéficie d'un retour d'expérience important :

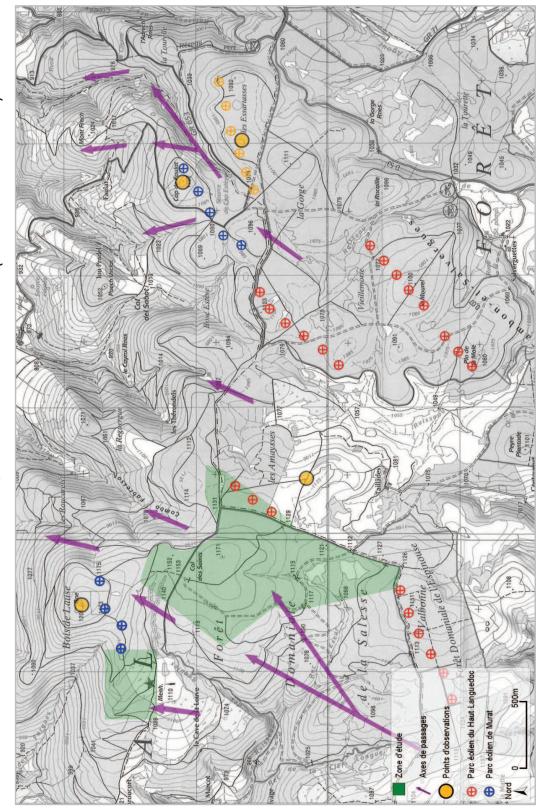
- 2001 : une étude complète du plateau a été réalisée dans le cadre du parc éolien de « Haut Languedoc » par les Ecologistes de L'Euzière et Espace Nature Environnement pour le compte d'Eole-Res. 7 journées d'observations ont été effectuées. Le point d'observation principal se situait au Nord du hameau les Taillades.
- 2003 : une étude spécifique pour le parc éolien de « Castanet le Haut » a été entreprise pour EDF Energies Nouvelles. Le point d'observation principal était localisé aux environs du lieu-dit « les Essartasses ».

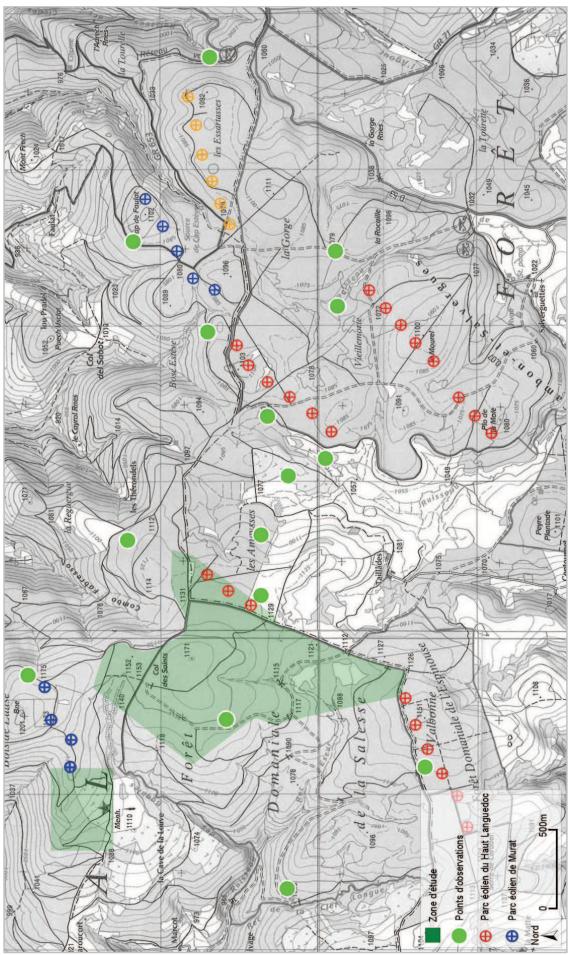
- 2004 : une étude pour les projets éoliens de « Murat » et « La Salesse » a été opérée à la demande d'Eole-Res. 11 journées observations ont été faites. Les 2 points d'observations principaux se situaient au lieu dit « Bois de Lause » et « Cap de Faulat ».

Les observations sur site confirment la dynamique régionale. Malgré une pression d'observation importante (12 jours de mi-mars à mi-mai) peut d'oiseaux ont été observés et aucun couloir de migration préférentiel n'a été déterminé. Les axes de migration observés sont très diffus pour des indices de flux (nombre d'oiseau par front d'observation d'une largeur de 100m par minute) très faibles. A titre de comparaison : Col de Prat de Bouc (Cantal) = 11,5, Colline des Pierre Blanches à Sète = 1,3, Plateau de La Coste (Vallée du Rhône) = 1.



Etude d'impact





## 6.2.2 Les oiseaux nicheurs

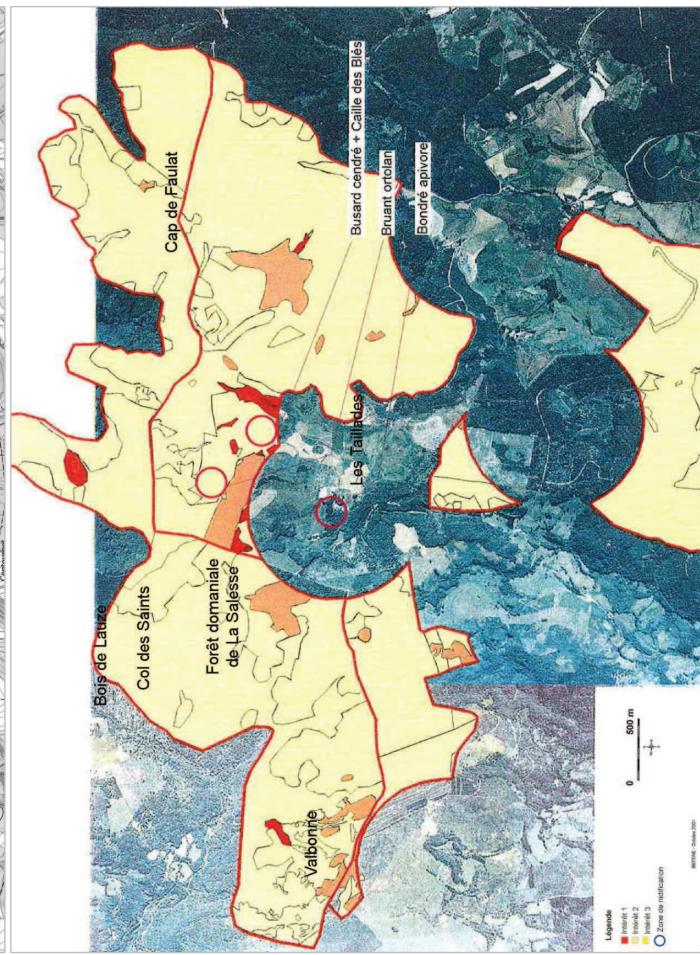
Comme pour les oiseaux migrateurs, l'analyse bénéficie d'un historique important :

- 2001, une étude complète du plateau a été réalisée dans le cadre du parc éolien du Haut Languedoc par les Ecologistes de L'Euzière et Espace Nature Environnement (ENE) ancien Bureau d'Etude Faune Nature Environnement (BEFENE). Au mois de juin, 14 points d'écoute répartis dans chaque habitat naturel ont été déterminés. 53 espèces avaient alors été recensées, dont 4 patrimoniales.
- 2004, une étude spécifique pour le parc éolien de « Murat » a été entreprise. En avril et mai, 6 points d'écoute répartis dans les différents habitats naturels ont été analysés. 31 espèces ont été dénombrées. Aucune ne présentait un caractère patrimonial.
- 2006, un complément d'étude pour le projet éolien de La Salesse a été effectué. Les observations ont été faites en Avril et Mai 2006. Aucune n'appelait de remarques complémentaires.

Ce sont 45 espèces nicheuses qui sont recensées dans les habitats couvrant l'aire d'étude. Deux espèces sur les 45 recensées sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux :

- La Bondrée Apivore
- Le Bruant Ortolan

Ces deux espèces ont été recensées en dehors de la zone d'étude du projet de La Salesse.



### 6.3 LES CHAUVE SOURIS

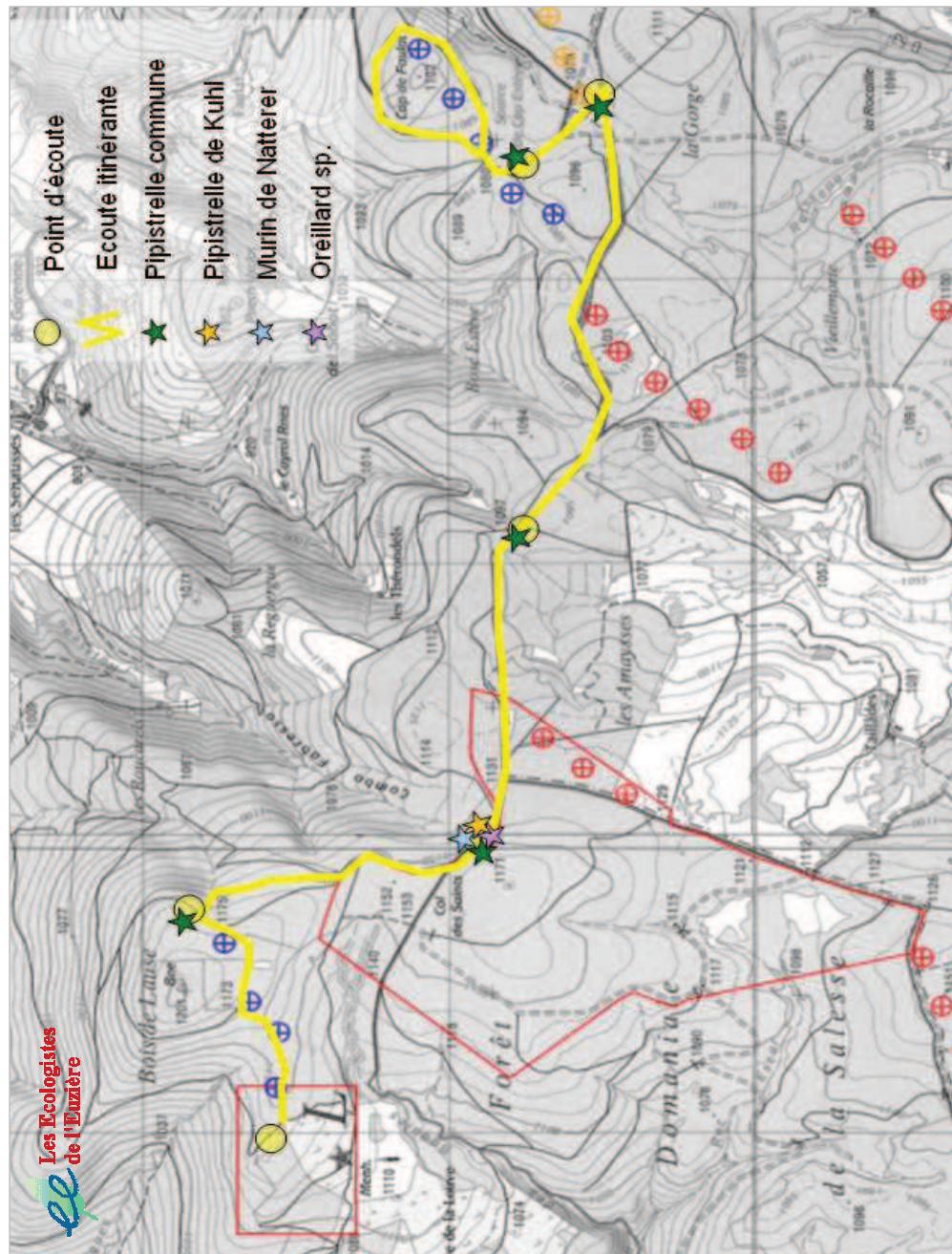
Une expertise chauve souris (chiroptères) a été réalisée par les Ecologistes de l'Euzière en 2005 pour le projet éolien de Murat. Une consultation de la DIREN a permis de préciser que cette étude pouvait être réutilisée à l'occasion du présent projet. L'expertise complète est jointe en annexe au dossier de permis de construire du projet éolien de La Salesse.

Les cinq nuits de prospections réalisées de juin à septembre 2005. Au total, 17 heures 45 d'écoutes ont été réalisées correspondant à une moyenne de plus de 3 heures par nuit ce qui coïncide au pic d'activité du début de nuit pour les chiroptères.

Ces observations n'ont pas montré de richesse forte sur le site, ni d'espèce à enjeux, ni de mouvements migratoires n'ont été observés. Seules quatre espèces ont été recensées dont une indéterminée appartenant au groupe des deux oreillards (roux et gris).

Il n'y a pas d'enjeux particuliers sur l'ensemble du secteur d'étude et la sensibilité du site, pouvant être considérée comme modérée, ne concerne que la Pipistrelle commune dont le niveau de patrimonialité est le moins important en France.

Les zones concernées (cartographiées ci-contre) sont de plus localisées et facilement évitables.



#### 6.4 L'ESSENTIEL DES IMPACTS DU PROJET SUR LES ENJEUX NATURALISTES, MESURES ASSOCIEES ET COûTS

	NATURE DE L'IMPACT	MESURE ASSOCIEE
<b>LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE SAUVAGE</b>		
Phase chantier	<b>Le défrichement :</b> Les aires à défricher ne comportent aucune espèce végétale protégée soumise à une demande d'autorisation de destruction. L'impact est faible compte tenu du faible intérêt écologique que présentent ces habitats.	<b>Mesure préventive :</b> Prise en compte des habitats naturels et de la flore sauvage sensible ou protégée dans la conception du projet (10 000 Euros). Ballisage botanique avant démarrage du chantier (600 Euros).
Phase exploitation	<b>La préservation des écosystèmes :</b> en participant à la réduction des émissions en Gaz à Effet de Serre, le projet participe à la limitation du réchauffement climatique et freine donc l'engrenage actuel par lequel les écosystèmes se modifient et de nombreuses espèces voient leur comportement se modifier, voire disparaissent.	Aucune mesure n'est nécessaire.
<b>LES OISEAUX</b>		
Phase chantier	<b>Le dérangement éventuel des oiseaux nicheurs :</b> concerne la Bondrée apivore et le bruant ortolan. Ce risque, en raison des enjeux identifiés lors de l'état initial de l'aire d'étude, est qualifié de moyen à fort ; il reste toutefois temporaire	<b>Mesure réductrice</b> Le risque de dérangement peut être atténué par la limitation des travaux de coupe, défrichement et terrassement pendant la période de nidification. (3 mois de retard de chantier auxquels s'ajoutent 3 mois d'in constructibilité pendant la période hivernale. Au total 6 mois de retard de chantier).
Phase exploitation	<b>Le risque de collision :</b> Les études réalisées en Europe montrent que l'éolienne est l'ouvrage qui présente le moins de risque avec un taux estimé à 1 oiseau tué en moyenne par an et par éolienne.	<b>Mesure préventive :</b> Les éoliennes de La Salesse seront équipées d'un mât tubulaire qui ne permet pas aux oiseaux de se percher.
<b>La perturbation des comportements de vol :</b> Les résultats des premiers suivis sur des parcs éoliens en France (Port la Nouvelle – LPO 2001) montrent que si les oiseaux sont dérangés par les parcs éoliens, ils réagissent à l'approche de ceux ci. Les oiseaux voient l'éolienne de loin et peuvent modifier leur trajectoire très en amont.		
<b>La perte de biotope de chasse ou de reproduction :</b> La Bondrée apivore et le Bruant ortolan sont potentiellement présents mais leurs habitats ne correspondent pas à ceux qui côtoient les éoliennes du fait du débroussaillage obligatoire. Le risque est donc jugé faible d'autant que les suivis ont montré que les espèces nicheuses s'acciment facilement aux parcs éoliens, les intégrant dans leur territoire.		
<b>LES CHAUVE SOURIS</b>		
Phase chantier	<b>La destruction d'habitats des chauves souris :</b> Les zones d'implantation ne présentent aucun habitat sensible vis-à-vis des chauves souris, l'impact est donc jugé très faible.	Aucune mesure n'est nécessaire.
<b>La perte de terrain de chasse :</b> Le positionnement d'un parc éolien sur un trajet entre gîte et terrain de chasse pourrait théoriquement avoir pour conséquence un abandon du site comme territoire de chasse. Cet abandon de territoire de chasse ne semble attesté que pour une seule espèce : la Sérotine commune ( <i>Eptesicus serotinus</i> ). Cette espèce n'a pas été recensée au cours de l'étude du site éolien de La Salesse		
Phase exploitation	<b>Le risque de collision :</b> Un certain nombre d'études a montré qu'un pic de mortalité pouvait apparaître en août et septembre et concernait des adultes d'espèces migratrices. Ces études précisent que cette mortalité ne touche pas les juvéniles ni les espèces résidentes en déplacement entre leurs différents habitats (Johnson, 2003).	<b>Mesures préventives :</b> Prise en compte de la localisation des zones d'activité des chiroptères dans la conception du projet (éloignement). Distance minimale de 120m entre les pales des éoliennes. Eloignement des îslières.

7. LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Z 1 CONTEYTE DAVSACED

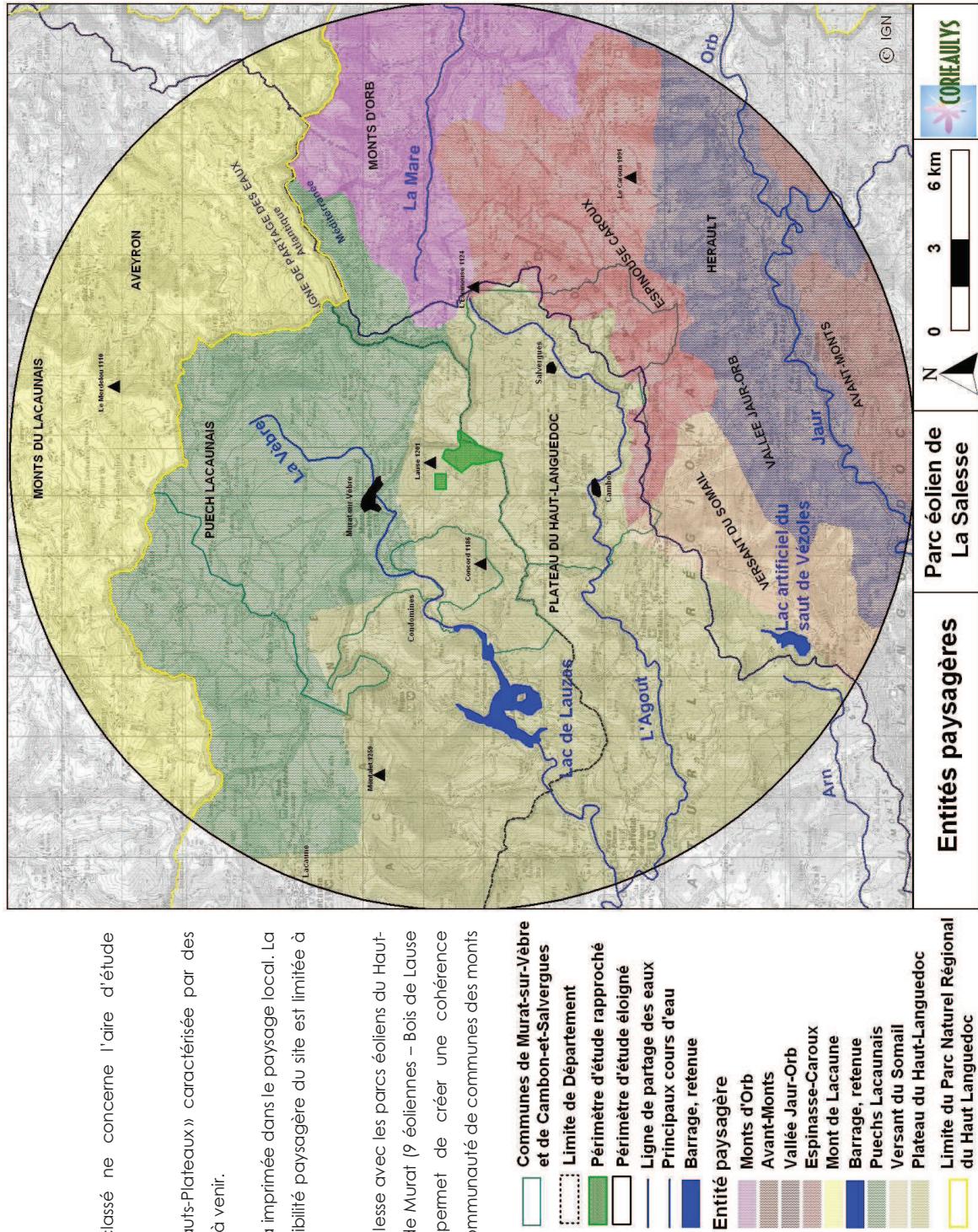
Aucun Monument Historique ou Site inscrit ou classé ne concerne l'aire d'étude approchée du projet.

l'aire d'étude s'inscrit dans l'entité paysagère « Hauts-Plateaux » caractérisée par des roissements sombres et des parcs éoliens existants ou à venir.

La notion d'échelle donnée par les éoliennes est déjà imprimee dans le paysage local. La capacité d'accueil du site est ainsi établie et la sensibilité paysagère du site est limitée à l'insertion du parc éolien de La Salese.

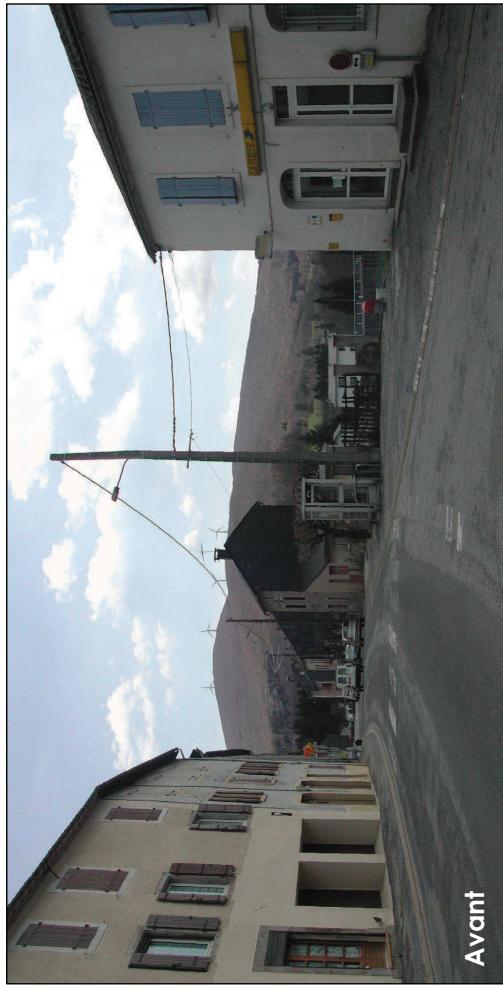
Le rapprochement paysager du parc éolien de La Sallese avec les parcs éoliens du Haut-Languedoc (23 éoliennes - Cambon-et-Salvergues), de Murat (9 éoliennes – Bois de Lause et Cap de Faulat) et Castanet (6 éoliennes), permet de créer une cohérence d'aménagement du territoire sur la commune et la communauté de communes des monts de lacaune. C'est d'ailleurs une volonté politique locale de la Communauté de Communes des Monts de lacaune qui de renforcer les barrières et de Cambon-et-Salvergues

Ainsi, on peut parler ici de « bassin éolien » sur une zone circoscritte et dévolue aux énergies renouvelables.



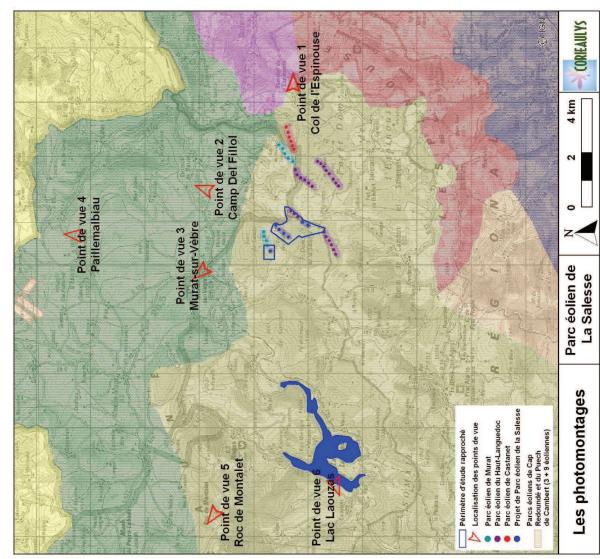
## 7.2 SIMULATIONS PHOTOGRAPHIQUES

### 7.2.1 Vue du village de Murat (point de vue 3)

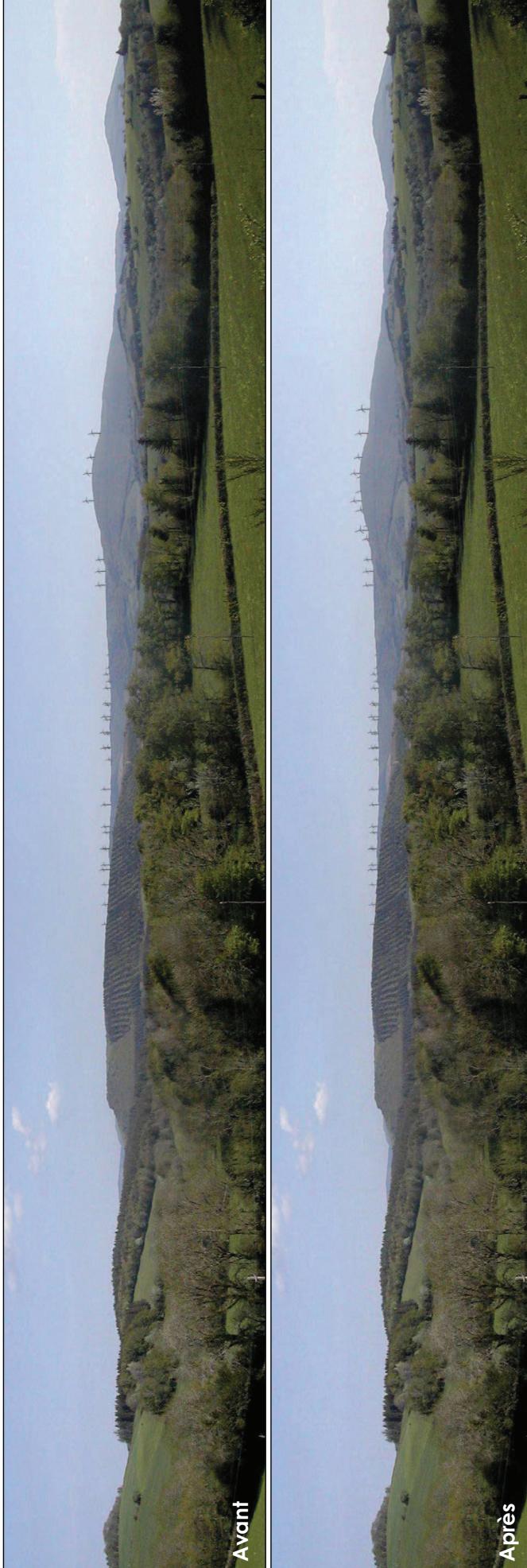


Avant

Après



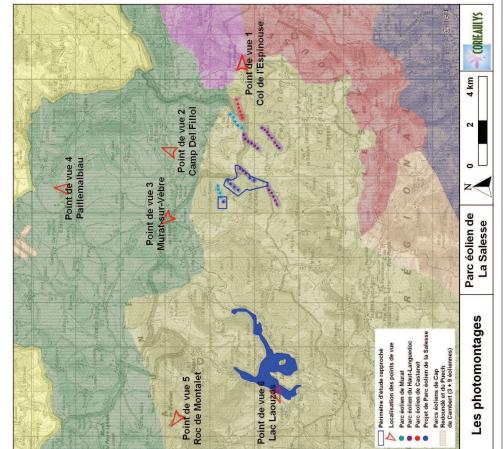
## 7.2.2 Vue de Paillemalbieu (point de vue 4)



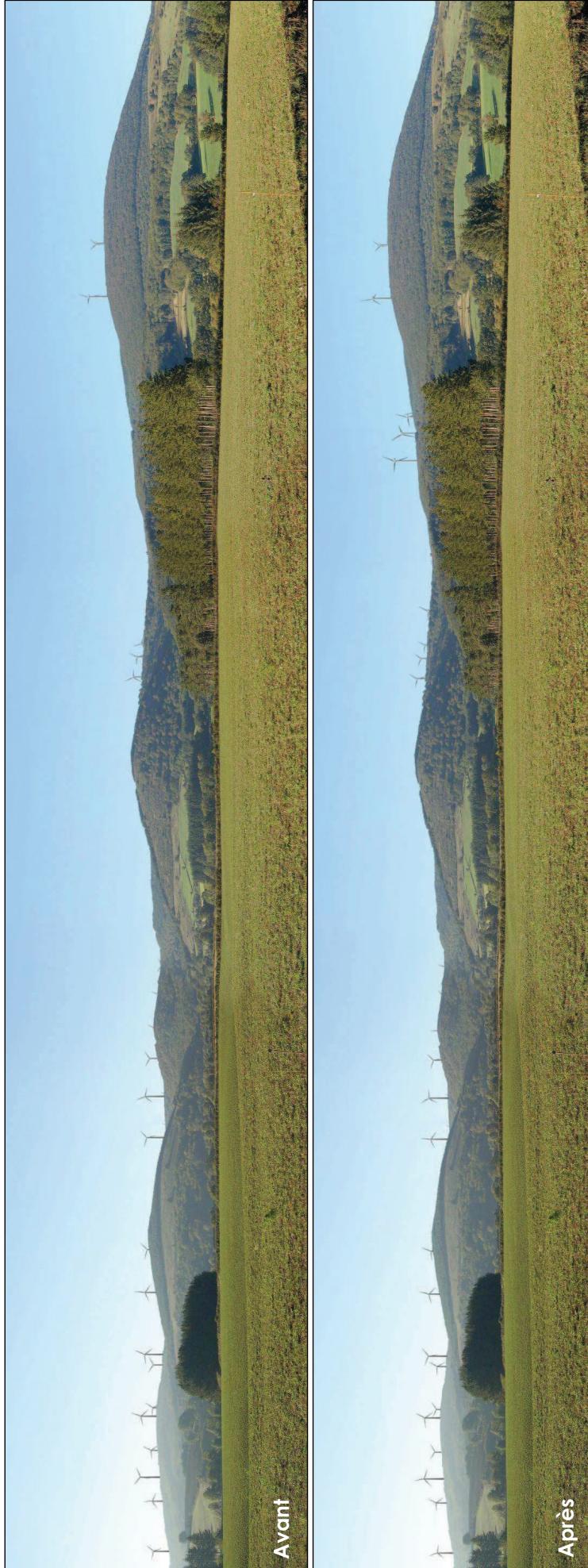
Distance à l'éolienne la plus proche du projet .....  $\approx 7 \text{ km}$  (S7)  
 Direction de prise de vue (Azimut) .....  $160^\circ$

**Enjeu paysager** : Ce point de vue accueille une des statues Menhir du circuit du même nom. Ici les 38 éoliennes des parcs de Castanet, Haut-Languedoc et Murat ponctuent l'horizon.

**Impact paysager :** Les éoliennes du projet de parc de La Salles n'engendrent aucun effet de domination ou du paysage pour l'observateur est simple. La zone d'accueil des éoliennes équivaut à l'ensemble du plateau.



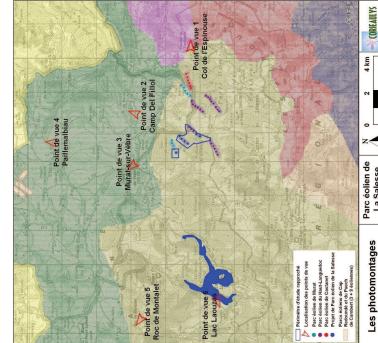
### 7.2.3 Vue de Camp del Filiol (point de vue 2)



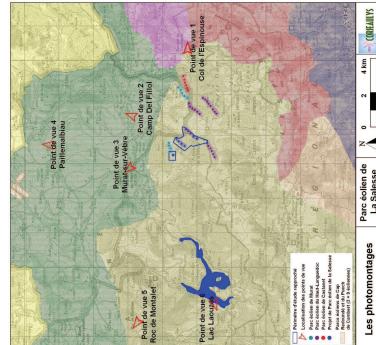
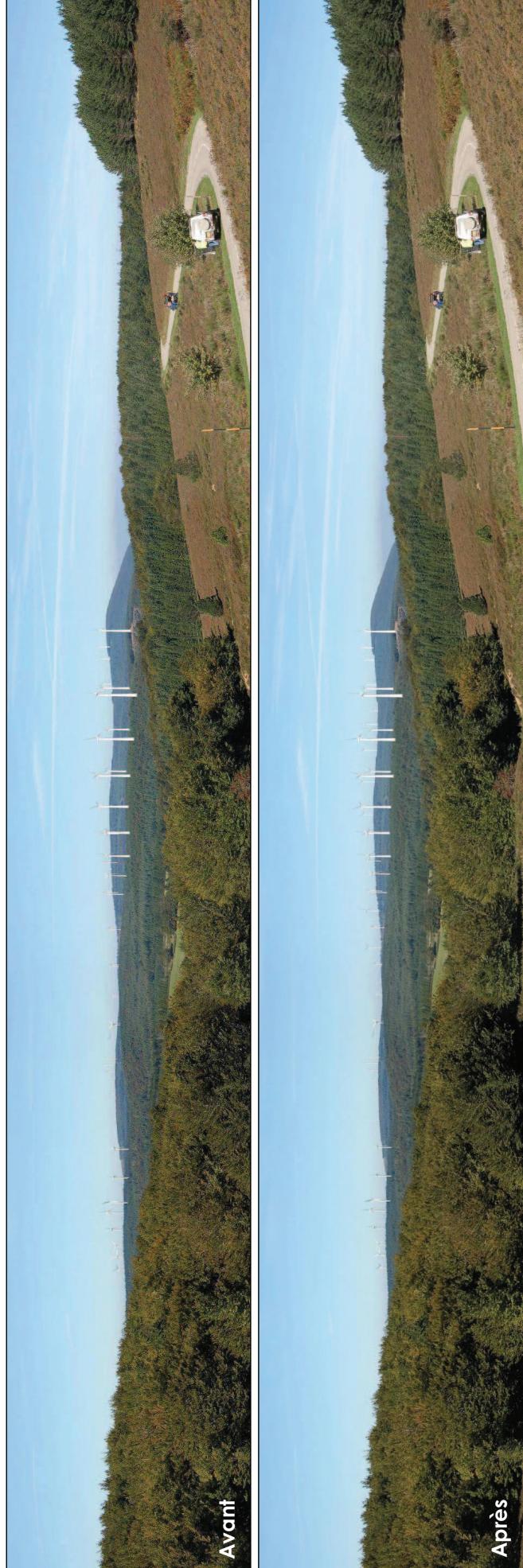
Distance à l'éoliennes la plus proche du projet .....  $\approx 3 \text{ km}$  (§6)  
 Direction de prise de vue (Azimut) .....  $200^\circ$

**Enjeu paysager** : Depuis ce point de vue, les ondulations du relief donnent aux éoliennes une allure de bouquets. Le mont Lause (à droite) est le point haut de la commune de Murat-sur-Vèbre.

**Impact paysager :** Les 4 éoliennes au centre du projet de parc de La Salese prennent l'allure d'un bouquet entre les éoliennes de Murat (sur le mont Lause à droite) et celles du Haut-Languedoc. L'équilibre entre les éléments structurants du paysage est conservé.



#### 7.2.4 Vue du col de l'Espinouse (point de vue 1)



Distance à l'éolienne la plus proche du projet .....≈ 5 km (S2)  
Direction de prise de vue (Azimut) .....270°

**Enjeu paysager :** La valeur culturelle et touristique de ce point de vue (GR7, panorama, point de jonction des unités paysagères remarquables des monts Espinouse-Caroux et des monts d'Orb) est modérée par la présence des 38 éoliennes des parcs de Castanet, du Haut-Languedoc et de Murat. Elles ont introduit un regard technique mais néanmoins esthétique dans ce paysage.

**Impact paysager :** Les 7 éoliennes du projet de parc de La Salesse sont uniquement visibles lorsque l'« on sait » que des éoliennes supplémentaires ont été installées. Dans ce cas, le premier plan apparaît comme « un peu plus dense » en dérogénérateurs. Le premier aperçu reste cependant sensiblement le même : on voit « des » éoliennes... Le projet de parc de La Salesse n'entraîne aucun effet de domination ou de rupture d'échelle.

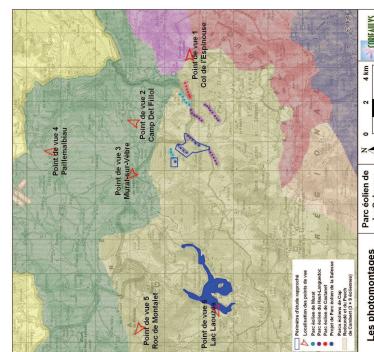
## 7.2.5 Vue du Roc de Montalet (point de vue 5)



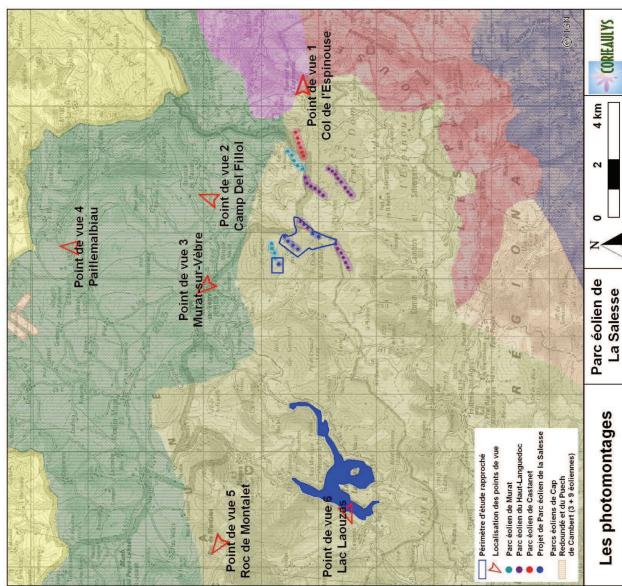
Distance à l'éolienne la plus proche du projet .....≈ 10 km(S7)  
Direction de prise de vue (Azimuth) .....80°

**Enjeu paysager :** Le Roc du Montalet possède une qualité paysagère incontestable (point de vue remarquable cité dans tous les guides et dépliants touristiques) mais aussi une valeur culturelle forte puisqu'il est l'un des points de passage les plus fréquentés des pèlerins de St Jacques de Compostelle. Sa valeur patrimoniale et paysagère est donc incontestable. À droite, l'observateur voit imperceptiblement les éoliennes qui ponctuent le plateau. Les parcs éoliens existants occupent une petite partie du champ de vision (50°) et l'organisation en bassin éolien est manifeste.

**Impact paysager :** Les éoliennes de La Salesse se mêlent aux éoliennes déjà présentes à l'horizon et du fait de la distance qui sépare le point de vue des parcs éoliens, il est impossible de distinguer le changement opéré par l'ajout des 7 éoliennes du projet de La Salesse sur le paysage remarquable qui se détache sous les yeux de l'observateur.



### 7.2.6 Vue du Lac de Laouzas (point de vue 6)



Distance à l'éolienne la plus proche du projet.....≈ 9 km (S7)  
Direction de prise de vue (Azimut).....80°

**Enjeu paysager :** Le lac de Laouzas est sûrement l'un des sites les plus touristiques du périmètre d'étude. Orientée en direction du lac le complexe touristique tourne le dos aux éoliennes du parc éolien de Murat.  
**Impact paysager :** Les éoliennes du projet de parc de La Salesse ne modifieront rien ce point de vue. Elles ne sont pas visibles depuis ce point de vue.

MESURE ASSOCIEES NATURE DELL'IMPACT

<b>Phase chantier</b> <b>Destruction éventuelle de sites archéologiques :</b> Le risque est extrêmement faible, la zone de chantier intègre cette donnée et préserve les 2 sites archéologiques connus sur le secteur.	<b>Phase exploitation</b> <b>Visibilité du parc :</b> Le parc éolien de La Salese s'immisce qu'au milieu de parcs éoliens existants dans une logique de bassin éolien. Son impact environnemental est évalué comme minime ainsi le démontre toutes les simulations faites. L'éolien accepté, fait déjà partie du paysage local.	<b>Meure préventive :</b> Prise en compte de la disposition des éoliennes existantes dans la conception du projet (éloignement) (Coût 10 000 Euros).
---	--	--

### **8. LE PROJET DE MOINDRE IMPACT**

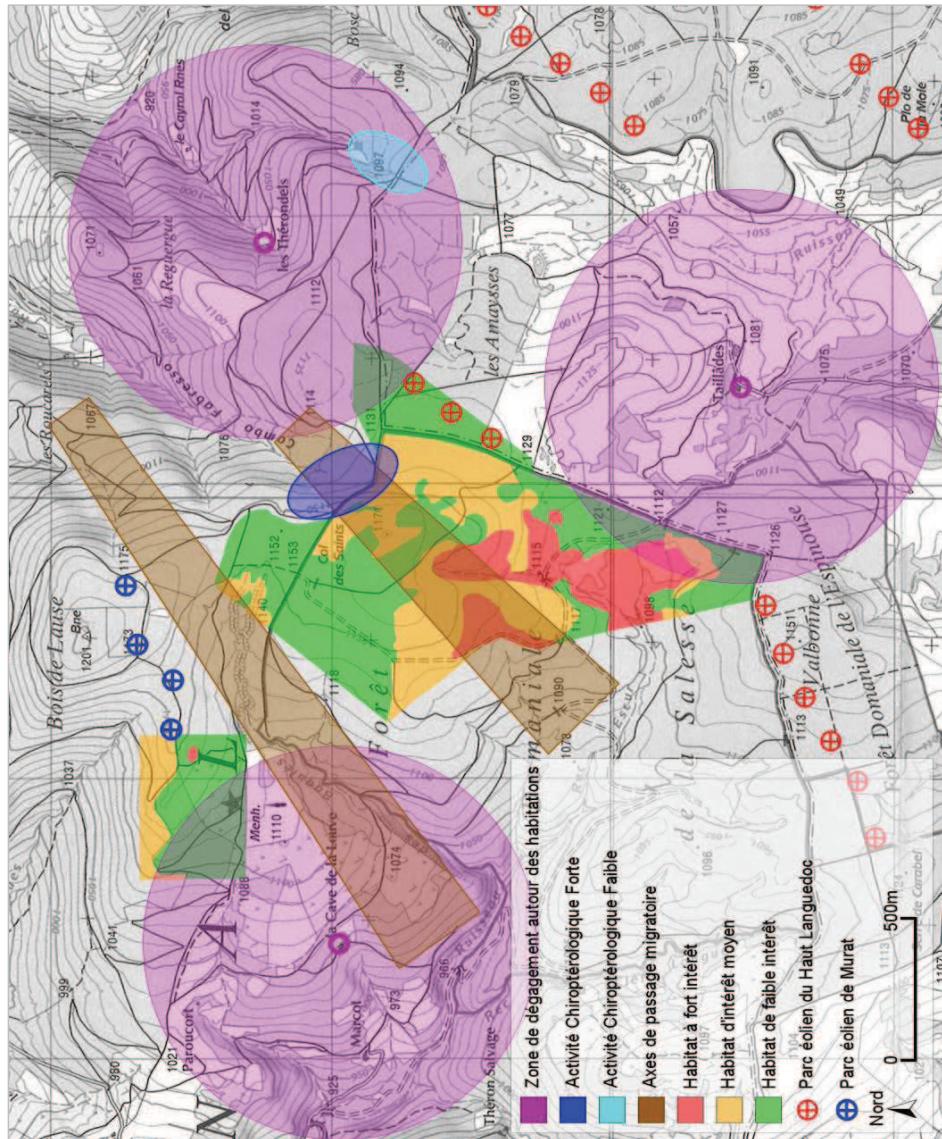
8.1 ANALYSE DES CONTRAINTES ET DES SENSIBILITÉS DE LA ZONE

**HABITATIONS ISOLEES :** Respect d'une zone de dégagement de 700m autour de chaque habitation.

**HABITATS NATURELS :** Les habitats à fort intérêt ont été inventoriés et ont été évités lors de la conception du projet. Ces « habitats à fort intérêt » trouvent leur valeur autant d'un point de vue de la phytosociologie que de

**ORNITHOLOGIE :** Bien que les flux migratoires observés soient faibles et extrêmement diffus, les principaux axes de passage observés sur le site sont été préservés.

**CHAIKIN'S CIRCLE:** A sensibilitá da ci\c{c}ao mod\'earca



## 8.2 VARIANTES ÉTUDEES

La localisation des projets éoliens est souvent guidée par la structure du réseau et l'emplacement des postes électriques qui rendent possible (ou non) l'évacuation de l'électricité produite. Dans le cas du projet de La Salesse c'est dans un esprit de consolidation du bassin éolien du plateau du Haut Languedoc que le site a été choisi.

Choisir de consolider des parcs existants avec de nouvelles éoliennes permet de proposer une solution d'aménagement globalement moins impactant :

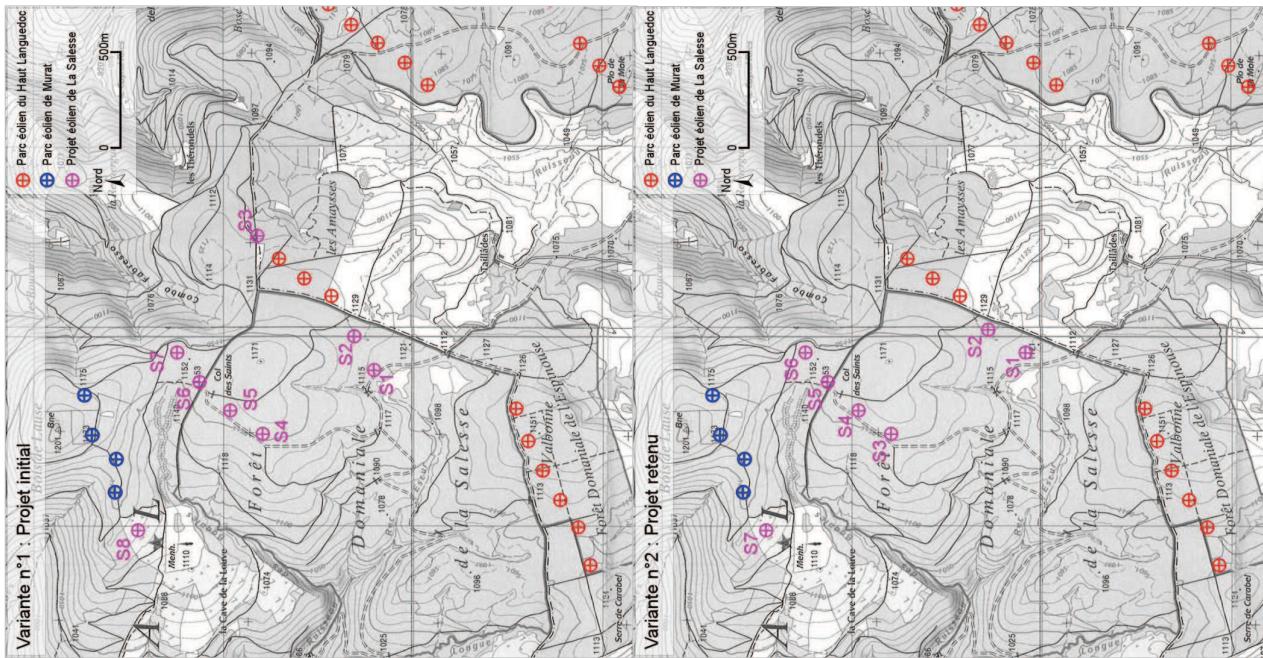
- Les accès au site existent déjà
- La compréhension de l'écologie du site est optimale car un historique d'étude existe
- Les effets sur le paysage sont moindres (pas de mitage)
- L'éolien est déjà connu par la population

### Pistes d'accès et de desserte

Le projet s'élabora au fur et à mesure de l'obtention des résultats des différentes études dans une logique de prévention des zones identifiées comme sensibles. Une fois les études terminées, analysées et synthétisées, la variante localisée est déterminée selon la règle du moindre impact. Deux variantes localisées ont donc été comparées.

### PARAMÈTRES

	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Disponibilité foncière		
Coût du projet		
Type et nombre d'éoliennes		
Raccordement électrique		
Milieu physique		
Milieu humain et cadre de vie		
Paysage et patrimoine		
<b>CHOIX DU PROJET</b>	<b>PEU FAVORABLE</b>	<b>TRES FAVORABLE (moindre impact)</b>



<u>Cle de Lecture</u>	
Chaque critère est analysé avec l'échelle de valeur suivante :	
Échelle de valeur	
Peu favorable	Favorable
Très favorable	
« Peu favorable » signifie que l'état du critère pour une variante donnée du projet n'est pas idéal pour l'environnement et donc le développement du projet.	
Au contraire « Très favorable » signifie que l'état du critère pour une variante donnée du projet est très bien adapté à l'environnement, et donc à l'accueil du projet éolien.	

### 8.3 CHOIX DU PROJET

Les deux thèmes majeurs sur lesquelles repose l'évolution du projet sont la préservation des milieux naturels et le respect des zones de dégagement acoustique.

Les éoliennes S1 et S2 ainsi que leur desserte ont été repensées pour éviter une zone de sapinière ancienne et patrimoniale ainsi qu'une zone humide. Cette dernière sera balisée afin d'éviter toute dégradation accidentelle lors des travaux. L'éolienne S3 du projet initial s'est avérée trop proche de l'habitation « Les Thérondeis » pour en garantir le cadre de vie, elle a donc été supprimée.

La variante 2 telle que présentée ci-contre est retenue comme étant la solution de moindre impact. C'est donc ce projet d'aménagement qui est choisi.

